



Rapport Scientifique

DAS-REVI

Développement et appropriation sociotechnique des résistances variétales en viticulture durable

Programme Évaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides

Appel à propositions de recherche 2014 Résistance et pesticides : Résister aux bioagresseurs, vaincre les résistances au changement pour réduire les risques

**Hochereau François INRA SADAPT
Delmotte François INRA SAVE
Delière Laurent INRA SAVE**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
I. Contexte du projet	3
II. Objectifs généraux du projet.....	4
ETUDES D'EXPERIENCES ETRANGERES PIONNIERES	5
I. L'exemple de l'Allemagne	5
II. L'exemple de la Suisse.....	9
FREINS ET LEVIERS DE L'ADOPTION DES VARIETES RESISTANTES	14
I. Eléments d'analyse sur l'expansion des hybrides HPD au XX ^e siècle....	14
II. Les freins règlementaires et symboliques à l'innovation variétale.....	15
III. La remise à l'agenda de l'innovation variétale dans la viticulture	17
IV. Les ressorts et les limites du développement des variétés résistantes .	18
V. Les stratégies de valorisation des variétés résistantes	21
LE DEVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'EXPERIMENTATION DES VARIETES RESISTANTES	24
I. La mise en place d'un réseau de suivi des maladies	24
II. L'enjeu d'une expérimentation combinant durabilité des résistances, comportement agronomique et vinification des raisins	25
REMARQUES CONCLUSIVES	27
LES FACTEURS DE CETTE EVOLUTION.....	27
LES LIMITES DE CETTE EVOLUTION	28
SUGGESTIONS	32

INTRODUCTION

I. CONTEXTE DU PROJET

Si la vigne n'occupe que 3% de la surface agricole utile française, elle consomme près de 20% des volumes de pesticides consommés. Le même phénomène se retrouve au niveau européen puisqu'avec 3,7% de la SAU, la vigne consomme 15% des pesticides synthétiques (Eurostat, 2007). Cette utilisation importante de pesticides en viticulture s'explique par la pression exercée sur la vigne par deux maladies fongiques, le mildiou et l'oïdium, à l'origine de 95 % des traitements fongicides en 2010 (AGRESTE 2010).

De plus en plus d'associations de consommateurs s'élèvent aujourd'hui contre l'impact sanitaire de cet usage intensif des pesticides en viticulture, du fait de la présence systématique de nombreux résidus dans les vins. Par ailleurs, se pose aussi la question du risque causé par l'épandage aérien des pesticides, que ce soit pour les agriculteurs comme pour les habitants du voisinage, la vigne se trouve parfois en proximité de zones urbaines, notamment en Gironde, ce qui a conduit dès 2014 la préfecture à édicter un arrêté encadrant l'épandage de pesticides à proximité des écoles.

La viticulture se trouve donc aujourd'hui confrontée à une triple tension dans ses pratiques : réglementaire par le plan Ecophyto pour réduire de 50% l'usage de pesticides à l'horizon 2025 ; sociétale par les injonctions adressées par les consommateurs de réduire les pesticides ; sanitaire par les risques subis par les viticulteurs ou le voisinage. Face à cette triple tension, la première solution réside dans l'adoption d'itinéraires de culture à bas intrants, notamment dans le cadre du réseau DEPHY de fermes-pilotes, mais les résultats obtenus montrent qu'il est souvent difficile de diminuer les traitements de plus de 25%¹.

Le rapport Potier d'évaluation du 1^{er} plan Ecophyto cite d'autres alternatives comme le biocontrôle, les agroéquipements (désherbage mécanique, matériel de pulvérisation), les outils d'aide à la décision (à l'aide des modélisations du risque de maladie). Mais, du fait de la complexité de ces solutions, cela implique un transfert de savoirs et savoir-faire chez les viticulteurs et un accompagnement de proximité sur le terrain qui reste compliqué à mettre en œuvre². Ensuite, comme la maîtrise des risques n'est pas toujours complète dans les outils d'aide à la décision, cela induit des précautions de leurs concepteurs comme des utilisateurs, qui en effacent parfois les potentiels de gains³. Ainsi les concepteurs comme les utilisateurs auraient tendance à maximiser le risque de maladie, car toute erreur de diagnostic est irrattrapable si la maladie n'a pas été vue à temps. Si ce constat ne peut être généralisé, il se rencontre dans les faits⁴ dans tous les types de culture, du fait de l'aversion profonde au risque productif en agriculture.

¹ http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/ecophyto_resultatsfermesdephy_viti_avril2015_cle8ce62e.pdf

² Nicourt C. et J.M. Girault, 2009. Le coût humain des pesticides : comment les techniciens viticoles français font face au risque. VertigO-La revue électronique en sciences de l'environnement. Vol 9. N°3

³ Lors de la calibration des modèles de prévision, les concepteurs craignent davantage les prédictions faussement négatives (de risque de maladie) que les prédictions faussement positives, car leurs conséquences sont bien plus graves pour les récoltes. La deuxième réaction asymétrique au risque concerne les viticulteurs, qui semblent réagir de manière agressive lorsque la prédiction du risque est élevée, mais peuvent poursuivre leurs activités comme d'habitude lorsqu'il est bas. In Lybbert, T. J., Magnan, N., & Gubler, W. D., 2016, Multidimensional Responses to Disease Information: How Do Winegrape Growers React to Powdery Mildew Forecasts and To What Environmental Effect? *American Journal of Agricultural Economics*, 98(2), 383-405.

⁴ Cette attitude face au risque a ainsi été observée tant en viticulture, qu'en grandes cultures.

C'est la raison pour laquelle la voie récemment ouverte de l'introduction de variétés résistantes aux maladies de la vigne constitue une voie prometteuse, car elles permettraient de baisser de plus de 90%⁵ l'utilisation de fongicides⁶ et qu'elle ne nécessite pas de compétences spécifiques (même s'il faut apprendre à travailler la nouvelle variété). Elle permet aussi d'éviter les effets pervers de l'aversion au risque puisqu'étant résistante, la variété laisse le temps aux acteurs, même en cas d'attaque virulente⁷, d'ajuster leur niveau d'intervention et donc de diminuer fortement la marge de précaution qu'ils prenaient jusqu'alors.

Toutefois, en dépit des avantages qu'elle présente, cette solution remet en question le modèle productif français à base d'indications géographiques protégées, associé à un encadrement strict des cépages cultivés, sans compter que de telles innovations sont susceptibles d'impacter les conduites de culture, les modes d'élaboration et de définition des vins, et du coup de leur commercialisation.

II. OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET

L'objectif du projet a été d'étudier les pratiques pionnières en matière d'introduction de variétés résistantes en Allemagne, en Suisse et en France, afin d'identifier les principaux leviers et verrous techniques, cognitifs et socio-économiques qui participent du déploiement de ces innovations variétales. Au travers des exemples allemands et suisses, l'objectif fut de reconstituer la trajectoire socioéconomique des PIWIS (variété résistante en allemand), notamment de la variété Regent la plus cultivée en Allemagne et de la variété Divico diffusée en Suisse. Il s'agissait d'identifier les différentes parties prenantes impliquées (de la recherche jusqu'au consommateur), le rôle de la réglementation comme facteur d'incitation ou de blocage, les étapes clés de la diffusion des variétés résistantes et les avantages ou inconvénients techniques et économiques de leur production et de leur commercialisation, tels que relevés par les acteurs.

En France, le système sociotechnique de la vigne apparaît au départ très verrouillé face à l'introduction de variétés résistantes. Nous nous sommes alors intéressés aux pratiques pionnières pour comprendre leur genèse et leurs motivations, en les replaçant dans les contextes viticole, réglementaire et marchand dans lesquels elles s'inscrivaient. Cela nous a conduits à retracer la trajectoire des innovations variétales et de l'encépagement en parallèle de la montée des appellations d'origine contrôlées qui impriment jusqu'à peu un cadrage assez strict des évolutions en la matière. Nous avons ensuite cherché à expliciter les modalités d'ouverture de ce cadre et les voies nouvelles qui s'offrent à l'expérimentation des variétés résistantes.

Dans cette perspective, la construction de références partagées devient centrale pour accompagner les expérimentations en cours, et tout particulièrement pour évaluer la durabilité des résistances. En parallèle de la définition de protocoles de traitement adaptés aux variétés résistantes, un réseau d'échange et de collectes de données sur les variétés résistantes a été constitué, afin de capitaliser sur les expériences en cours.

Enfin, une première évaluation économique de l'intérêt de cultiver des variétés résistantes a été conduite auprès de quelques vigneronns en France et en Suisse.

⁵ <https://www.pleinchamp.com/vigne-vin/actualites/deux-ans-et-toujours-resistants>

⁶ Dans les vignobles, les fongicides, destinés majoritairement à la maîtrise de l'oïdium et du Mildiou, représentent encore aujourd'hui plus de 80 % de l'Indice de Fréquence des Traitements (IFT)

⁷ La maladie se développe, mais beaucoup moins vite, ce qui laisse le temps au viticulteur de traiter, ne serait-ce que pour protéger la résistance variétale.

ETUDES D'EXPERIENCES ETRANGERES PIONNIERES

I. L'EXEMPLE DE L'ALLEMAGNE

1. LES ATOUTS DU DEVELOPPEMENT DES PIWIS⁸ EN ALLEMAGNE

a) Un dispositif d'expérimentation participatif

L'Institut fédéral (JKI : Julius Kühn-Institut) de Geilweilerhof, à l'origine de la création de variétés résistantes en Allemagne, se trouve dans la région du Palatinat historiquement très active dans l'expérimentation variétale, supervisée par le DLR⁹ du RheinPfalz à Neustadt. Ce DLR collabore étroitement avec l'institut de recherche JKI et l'université viticole de Geisenheim, en appui de vigneron encaveurs plutôt innovants. Les coopératives sont en effet peu présentes dans la région et les viticulteurs sont alors soucieux de diversifier leurs gammes variétales pour s'adapter à l'évolution des goûts et des attentes des consommateurs¹⁰. Mais ils sont aussi soucieux de trouver des variétés adaptées à un climat allemand pas toujours favorable à la vigne. Dès les années 70, se met en place un dispositif d'expérimentation participatif (Rebsortenversuchsring), impliquant les vigneron avant même l'inscription des variétés au catalogue national. Autrement dit, les essais VATE¹¹ s'appuient sur des dispositifs d'évaluation multiparcellaire associant plusieurs viticulteurs autour d'un conseiller du DLR et d'un chercheur du JKI en appui. La diffusion des PIWIS s'est donc appuyée sur le dynamisme de chercheurs vulgarisateurs, de conseillers très actifs, ainsi que sur l'implication de l'université viticole dans une viticulture plus environnementale, donnant naissance dans les années 80 au mouvement de la viticulture biologique fédérée autour de l'association ECOVIN qui s'investit fortement dans les nouvelles variétés résistantes.

b) Un assouplissement réglementaire

Cette vision pragmatique de la recherche ne concerne pas seulement les conditions d'usage, mais celles aussi de valorisation du vin. Au début des années 2000 qui voient un développement fort de la variété résistante Regent¹², son obtenteur (JKI) aidé des instances fédérales cherche à le classer en cépage qualitatif autorisé en AOC¹³. 80% du vin allemand est alors produit en

⁸ PIWI pour pilzwiderstandsfähige Reben (variétés de vigne résistantes aux champignons). Ce terme désigne, sous la férule d'une association internationale éponyme, toutes les nouvelles variétés résistantes en Allemagne, Suisse alémanique, Autriche, mais aussi la Flandre, la Hollande et le Danemark qui les introduisent pour relancer la culture de la vigne sur leur territoire.

⁹ Les Dienstleistungszentrum Ländlicher Raum (DLR) s'apparentent aux chambres d'agriculture avec des fonctions de conseil, de formation et d'expérimentation d'innovations agricoles, sauf qu'ils dépendent directement du Ministère de l'agriculture allemand. Le Rheinland-Pfalz est alors la seule région d'Allemagne à bénéficier d'une telle structure spécialisée en viticulture.

¹⁰ A l'instar du Languedoc, la viticulture allemande va fortement faire évoluer sa gamme variétale durant le dernier quart du siècle passé (cf. annexe).

¹¹ Les essais de Validation Agronomique, Technologique et Environnementale sont à la base de l'inscription au catalogue national des variétés commercialisables.

¹² Celle-ci va passer de 5ha en 1995 à plus de 2000ha en 2005 à la suite de son inscription au catalogue en 1997

¹³ Appellation d'Origine Contrôlée, ce sigle évoluera à partir de 2009 en AOP (Appellation d'Origine Protégée), du fait de la réforme des Appellations au sein de l'Union Européenne à la suite de la reconnaissance par l'OMC de ces signes de qualité sous réserve d'un contrôle accru de leurs caractéristiques par des organismes certificateurs.

Qualität Wein qui, s'il s'apparente plutôt à une IGP¹⁴ française se référant à une grande région viticole sans contrainte de typicité des vins, n'en répond pas moins à la législation européenne sur les AOC qui interdit tout hybride dans les vins.

Considérant la multiplicité des rétrocroisements effectués sur les variétés résistantes (et notamment Regent qui en compte 25), l'obtenteur considère ainsi qu'il ne reste (presque) plus de matériel génétique de la variété Vitis porteuse des gènes de résistance et qu'elle peut être classée en Vinifera (variété qualitative seule autorisée en AOC), d'autant que les critères ampélographiques, établis par l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions Végétales), ne permettent pas de distinguer de manière irréfutable ces variétés d'autres Vinifera. Cet assouplissement règlementaire va s'avérer déterminant dans la diffusion initiale des créations variétales, car le consommateur allemand est sensible à la dénomination "*Qualitätswein*".

d) Une implication forte des viticulteurs BIO

Si l'enjeu pour le viticulteur (comme pour le consommateur) est que le vin soit bon, le moteur de l'implantation de PIWIS reste la diminution des produits phytopharmaceutiques que ce soit pour des raisons économiques, sanitaires ou environnementales¹⁵. La qualité des vins qui reste un critère prépondérant se trouve alors mise en balance avec les critères agronomiques et environnementaux dans la décision de planter, tout particulièrement chez les viticulteurs BIO, dont l'un d'eux déclare : « *Je voulais mettre en place une viticulture sans intrants. La seule solution c'est la viticulture biologique. C'est la seule façon de travailler en harmonie avec la nature. Mais pour le faire, il nous fallait utiliser des variétés résistantes* ».

Cela s'explique par les conditions pluviométriques de l'Allemagne (bien que certaines régions comme le Palatinat et surtout la Hesse-Rhénane¹⁶ bénéficient d'un climat assez sec), qui rendent la culture biologique aléatoire. L'association ECOVIN, créée en 1985 pour promouvoir la viticulture BIO, se constitue ainsi en "*communauté de pratiques*" sur les variétés résistantes pour permettre à chacun d'apprendre collectivement comment se comporte la variété et comment il faut la vinifier dans certaines conditions.

2. LES FREINS DU DEVELOPPEMENT DES PIWIS EN ALLEMAGNE

En dépit de la dynamique qui s'est impulsée en Allemagne au tournant des années 2000, la diffusion des PIWIS reste très restreinte puisqu'elle n'occupe en 2017 dans le Rheinland-Pfalz (pourtant de loin le plus dynamique sur le sujet) que 2,5% de l'assolement et seulement 0,7% en blancs dans une région où l'image de marque est d'abord centrée sur les blancs (avec 70% de la production). Mais même dans une région à 54% de rouges comme le Baden-Wurtemberg, le Regent qui constitue le cépage emblématique du développement des PIWIS en Allemagne (avec 1800ha) n'occupe qu'à peine 2% de l'assolement (273ha). Il importe donc de revenir sur le développement du Regent et sur les différents obstacles qui pèsent aujourd'hui sur les PIWIS.

Si le Johanniter (créé au même moment que le Regent) apparaît intéressant à bon nombre de viticulteurs pour la qualité de son vin, ils sont alors réticents pour la plupart à élargir leur gamme déjà très variée en vins blancs d'autant que c'est sur elle que se construit la réputation du viticulteur. Il n'en va pas de même pour les vins rouges qui constituent alors un volant de

¹⁴ Indication d'Origine Protégée instituées en France par la même réforme européenne.

¹⁵ Piwis in der Praxis : Wohin geht der Trend?, Weinbau: das deutsche weinmagazin, 24/1. Dezember 2012

¹⁶ On surnomme en Allemagne celle-ci comme le « paradis des vins ». En même temps, c'est aussi le pays des « mille collines » qui rendent les travaux mécaniques plus compliqués du fait des pentes raides, ce qui fait là aussi un facteur d'adoption des variétés résistantes (cité à 35% par les Bios).

diversification et d'innovation pour proposer au consommateur des produits spécifiques (variétés locales) ou originaux (le Pinot noir va fortement se développer dans les années 90). Les années 90 marquent en effet un basculement profond de la consommation de vin en Allemagne avec le doublement de la proportion de vin rouge qui passe de 26% en 1990 à 51% en 2001. Pour faire face à cette évolution, les viticulteurs se tournent alors vers le Regent, car il permet de proposer un vin coloré qui rappelle les vins méridionaux (que les Allemands consomment durant leurs vacances en Méditerranée), mais aussi de compenser en assemblage le manque de maturité du Pinot qui se développe alors dans un climat trop froid et humide pour lui. Ce dernier exigeant des traitements nombreux, c'est d'abord la résistance aux maladies qui suscite l'intérêt des viticulteurs pour cette variété. À cela s'ajoute une facilité d'organisation du travail puisque le Regent, plus précoce que d'autres cépages, permet au viticulteur de mieux étaler son planning de travail. Enfin, ce cépage bénéficie d'un double mécanisme d'incitation : le premier concerne l'aide à la restructuration pour rééquilibrer l'assolement du blanc vers les rouges, afin de répondre à l'évolution de la consommation ; le second consiste à appuyer le développement de cépages améliorateurs pour le Pinot.

La croissance du Regent est alors très forte : de quelques ha en 1995 (année de son inscription), la variété occupe 331ha en 1999 puis 2169 ha en 2005. Mais elle est trop rapide pour que les viticulteurs apprennent à la vinifier, sachant que celle-ci s'avère complexe à vinifier du fait d'une tendance à l'oxydation du Regent. Quant au débouché de l'assemblage comme améliorateur de couleur, il s'avère rapidement peu rentable, l'offre de raisin étant supérieure à la demande, d'autant que le réchauffement climatique va améliorer la maturité du Pinot. Un pépiniériste résume ainsi la trajectoire du Regent :

« Le problème, c'est que la progression du Regent a été trop rapide. Et donc comme il y a eu surproduction, le prix du Regent a diminué. Mais il y avait aussi un problème de qualité de vin très variable. Autrement dit, il y avait des vins très bons, mais aussi de très mauvais. De fait, le Regent n'a pas réussi à s'établir en raison d'un facteur temporel et gustatif (qualité des vins produits). Cette première expérience a causé des torts au développement futur des variétés résistantes, car beaucoup de viticulteurs après avoir placé beaucoup d'espoir dans le Regent ont fait une croix sur ces innovations ».

Pour l'interprofession allemande, les variétés résistantes s'inscrivent donc en 2016 au Passé, le marché se recentrant sur des Vinifera traditionnels qualitatifs.

b) Des enjeux marchands, cognitifs et symboliques structurants de la diffusion des PIWIS

Les premiers retours d'expérience montrent en effet que les nouvelles variétés PIWI doivent se démarquer par la qualité organoleptique, l'intérêt environnemental de ces innovations passant en partie au second plan. Le marché allemand valorise en effet les vins de cépage beaucoup plus que les assemblages, avec une identité de cépage très forte. Il faut donc que la nouvelle variété puisse être vinifiée pure avec un profil gustatif séduisant. Si les variétés traditionnelles bénéficient d'une capitalisation des savoirs très ancienne sur la manière de les vinifier, ça n'est pas le cas pour les innovations. Un chercheur du JKI explique ainsi :

« Quand une nouvelle variété arrive sur le marché, le vigneron ne sait pas ce qu'il pourra faire oenologiquement avec elle. Au début avec Regent, il y a eu des défauts d'arômes dus à une mauvaise vinification. Mais les bouteilles ont été mises sur le marché en impactant l'image qualitative de ce cépage. »

Cette difficile construction de la qualité d'un vin se conjugue avec l'effet de marque symbolique que constitue le nom des grands cépages traditionnels qui sont des repères qualitatifs très

prégnants. Une variété inconnue tant du point de vue de son fonctionnement au chai que de son image "produit" cumule donc les handicaps.

II. L'EXEMPLE DE LA SUISSE

1. INTRODUCTION

La Suisse viticole représente un cas d'étude intéressant en étant à la fois un pays de tradition viticole très ancienne plus particulièrement autour du lac Léman avec une variété particulièrement emblématique (Chasselas) et en même temps un pays qui a connu une forte dynamique de sélection et d'expérimentation variétale associant la recherche (Agroscope), les conseils agricoles et des viticulteurs pionniers. Ces dynamiques de collaboration dans la diffusion des innovations ont pris leur essor dans les années 80-90, au travers du développement de la viticulture intégrée, basée sur un biocontrôle des populations d'insectes nuisibles. Mais c'est aussi le lieu du développement d'une sélection privée, encouragée au départ par les instituts fédéraux de recherche (notamment en agriculture BIO), cette sélection contribuant à redynamiser la sélection publique de l'Agroscope sur les résistances variétales avec une réussite majeure : le Divico. C'est également un pays précurseur en matière de PIWIS, puisqu'un collectif associant viticulteurs et pépiniéristes s'est constitué, dès 1991, pour implanter du Regent avant même les viticulteurs allemands (qui n'ont pu l'expérimenter que 4 ans plus tard). Enfin, la Suisse est aussi un pays fédérateur avec la création de Piwi International, par Pierre Bâsler, chercheur suisse de l'Agroscope de Wädenswil (Suisse alémanique), en impliquant différentes associations de viticulteurs professionnels et néoruraux dans le Haut-Valais, dans le Tessin en lien avec le Tyrol italien, dans le canton de Saint-Gall avec le Tyrol autrichien.

2. LES FACTEURS DU DEVELOPPEMENT DES PIWIS EN SUISSE

a) Règlementation des vins, dynamiques d'encépagement et expérimentation participative

En Suisse romande, c'est la reconnaissance mutuelle en 1993 de l'équivalence des législations et des appellations d'origine qui va dynamiser l'innovation variétale, en interdisant l'ajout de vins étrangers dans les vins suisses. Le coupage des vins suisses avec des vins colorés étrangers est alors courant pour compenser le manque de maturité des raisins produits en Suisse. Dès 1995, les variétés Gamaret et Garanoir issues de la recherche suisse (Agroscope) se diffusent ainsi dans les cantons de Suisse romande pour atteindre dans les années 2000 des volumes importants et devenir de véritables créneaux de diversification des vins suisses. Parallèlement, l'ouverture du marché du vin blanc (traditionnellement chasse gardée des viticulteurs suisses) s'accompagne d'une restructuration du vignoble avec des subventions à l'arrachage des variétés blanches traditionnelles (comme le Chasselas) au bénéfice des variétés rouges (et notamment celles issues de l'Agroscope).

L'Agroscope de Changins bénéficie alors de l'atout d'une forte assise sur le terrain de par la polyvalence de ses compétences, intégrant à la fois de la recherche, de l'expérimentation et du conseil agricole.¹⁷ Il a aussi l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des expertises locales fortes dans les cantons viticoles, en associant des viticulteurs expérimentateurs, des coopératives, des pépiniéristes et les structures cantonales dédiées à la viticulture. Cette collaboration avec le terrain s'est construite progressivement. D'abord dans les années 70 jusqu'aux années 90 avec la réussite majeure que constitue le déploiement quasi généralisé de l'agriculture intégrée (85% de la viticulture suisse). Cette dynamique d'expérimentation participative s'est poursuivie depuis avec des orientations différentes selon les cantons, mais qui toutes ont été couronnées de succès. Tout d'abord dans le canton de Genève qui, subissant une crise viticole grave dans

¹⁷ Il associe ainsi étroitement des compétences qui en France sont rattachées à des structures différentes : INRA (recherche), Institut technique (expérimentation), Chambre d'agriculture (conseil)

les années 90, a vu ses viticulteurs puis la coopérative du secteur se tourner délibérément vers les innovations variétales de Changins en développant des vins premiums à base de Gamaret puis d'assemblage avec le Garanoir. Ces nouvelles variétés participent du renouveau de la viticulture Genevoise dans les années 2000. De la même façon, mais plus sous l'impulsion de la coopérative locale, le canton de Vaux s'est lancé dans un vaste programme d'expérimentation variétale pour évaluer l'adaptation des innovations variétales (plus particulièrement Gamaret et Doral) à différents terroirs. Ce programme s'est poursuivi au sein de petits groupes de vigneron se revendiquant « Artisans de la Vigne » pour rechercher des variétés de Chasselas plus anciennes très qualitatives, à rebours de la sélection qui s'était faite jusqu'alors. Ce petit groupe dénommé Artevitis va être moteur dans l'expérimentation des nouvelles variétés et leur valorisation en vins « haut de gamme ». Quant au canton de Valais, il va justement redéfinir son identité viticole sur la valorisation de variétés anciennes (Petite Arvine, Cornalin, Humagne rouge, Amigne et Humagne blanc). Là encore, une dynamique de sélection et d'expérimentation participative, associant chercheurs, pépiniéristes, conseillers viticoles et viticulteurs, va se constituer pour retrouver une biodiversité de ces variétés et identifier celles à même de satisfaire une viticulture et des marchés plus contemporains tout en revendiquant un patrimoine qualitatif (à l'instar de la viticulture française).

b) Subsidiarité et dynamique BIO

Cette dynamique d'expérimentation est favorisée par la liberté individuelle d'entreprise qui est un droit sacré¹⁸ en Suisse, mais aussi par l'autodétermination des cantons à définir par eux-mêmes les politiques d'encépagement. Si un catalogue fédéral existe (depuis la reconnaissance mutuelle des réglementations européennes et suisses), celui-ci n'a qu'un rôle incitatif. La liste des cépages répertoriés en Suisse (Cf. fig. 3 Annexe) montre de fait une grande diversité de cépages, dont certains sont inconnus (affichés d'un simple numéro), et/ou très peu cultivés (quelques ares ou même moins d'un are sur toute la Suisse !!), parfois même interdits en Europe comme les hybrides Clinton, Isabelle ou Noah qu'on trouve dans certaines parcelles. De nombreux anciens hybrides français restent ainsi diffusés en Suisse comme le *Seyval blanc* de Seyve-Villard et les *Marechal Foch* et *Leon Millot* d'Eugène Kuhlmann, très réputés pour leur résistance aux maladies¹⁹, ils ont même été intégrés au catalogue fédéral.

La Suisse se caractérise donc par une grande souplesse réglementaire au regard des variétés résistantes (PIWI), tout particulièrement dans les cantons alémaniques où se développe une viticulture BIO à proximité de Zurich, qui est le principal lieu de consommation en Suisse avec une mouvance bio assez active²⁰, ainsi que pour bénéficier de la nouvelle politique de paiements directs en faveur de l'environnement²¹. Ce mouvement est aussi à l'origine de la création du

¹⁸ Elle est même inscrite dans la constitution (art 27 de la Constitution fédérale suisse), garantissant le droit de chaque entreprise (en l'occurrence viticole) à prendre des décisions concernant ses affaires, sans être limitée par des prescriptions de l'État fédéral.

¹⁹ Ils restent encore aujourd'hui de loin les plus résistants aux maladies, notamment comparés aux nouvelles variétés résistantes porteuses des mêmes gènes de résistances. Cela a même été confirmé par une étude de l'INRA de Colmar, ce qui ne manque pas d'interpeller sur leur constitution génétique.

²⁰ Magali Estève, 2017, L'agriculture biologique en Suisse. Du mouvement social et politique à la définition normée d'un mode de production: le rôle des citoyens-consommateurs, Working paper de l'IDHEAP 2/2017 Unité Politiques publiques et durabilité.

²¹ La fédération a édicté en 1998 une loi « Agriculture et Environnement » à la suite de deux initiatives populaires (votes publics réunissant au moins 100000 signataires et soumises à référendum national) et qui avaient pour thèmes : a) "pour une agriculture paysanne compétitive et respectueuse de l'environnement" en 1994 et b) "Paysans et consommateurs - pour une agriculture en accord avec la nature" en 1996.

FIBL²², un institut de recherche appliquée pour le développement de l'agriculture bio suisse financé par la fondation BioSuisse regroupant des producteurs et des consommateurs. Implanté près de Bâle, cet institut s'est fortement impliqué dans l'expérimentation, la vinification et la valorisation des Piwis comme levier permettant de développer la viticulture BIO en Suisse.

Une collaboration s'est alors initiée avec un viticulteur autodidacte et passionné de sélection : Valentin Blattner. Ce dernier originaire du Jura suisse tout proche sort d'une formation en apprentissage chez un pépiniériste suisse (Philippe Borioli). Il trouve au FIBL les moyens financiers et matériels d'expérimenter les variétés issues de son programme de sélection, dont certaines seront très reconnues par la suite, comme le Cabernet jura et le Cabernet blanc.

Si le FIBL est historiquement en pointe dans la dynamique d'expérimentation et de valorisation des Piwis auprès des viticulteurs bio²³, il est très épaulé dès 1998 par l'Agroscope de Wädenswill, où travaille alors Pierre Bäsler. Ce dernier entreprend :

- d'une part de fédérer les différents réseaux d'expérimentation et d'échange sur les Piwis qui se sont développés en Suisse (Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall, Haut-Valais) par la création de l'association Piwi International ;
- de développer par le biais de cette association la promotion des PIWI par l'organisation d'un salon dédié et de concours de dégustations assortis de médailles récompensant les meilleurs vins.

Pierre Bäsler relance donc le programme d'expérimentation et d'évaluation des variétés de Valentin Blattner (Cabernet Jura, V32-7, V1-28,...)²⁴ et des PIWIS allemandes. Il va fédérer un grand nombre de viticulteurs et de conseillers cantonaux, car Wädenswill est le centre d'expertise viticole en Suisse alémanique, en combinant formation initiale, formation continue, conseil agricole et expérimentation. Cela explique le développement du cabernet Jura, mais aussi du Johanniter et du Solaris auprès des viticulteurs grâce à cette expérimentation.

3. LE DEVELOPPEMENT DU DIVICO

Le relatif succès de la sélection de Valentin Blattner, mais aussi l'échec de la collaboration avec les institutions FIBL et l'Agroscope de Wädenswill, en dépit des investissements publics réalisés en matière d'expérimentation²⁵, conduit l'Agroscope de Changins (Suisse romande) à développer son propre programme de sélection de variétés résistantes. Grâce à la collaboration avec le Weinbauzentrum de Fribourg, il récupère le géniteur très résistant Bronner pour le croiser avec le Gamaret qui allie qualité organoleptique et résistance à la pourriture grise. Cela

²² ForschungsInstitut für Biologischen Landbau

²³ Selon une étude récente, plus de la moitié des viticulteurs bio cultivent des Piwis sur une part qui peut aller de 20 à 100% de leur exploitation. In Lena Holzwarth, 2016, Pilzwiderstandsfähige Rebsorten in der Schweiz, Masterthesis, Berner Fachhochschule,

²⁴ La collaboration du FIBL avec Valentin Blattner s'est en effet interrompue du fait d'une incompatibilité entre stratégie publique et stratégie privée. Si l'Agroscope investit au départ et durant dix ans, à fonds perdu, sur le programme de V Blattner. La collaboration s'arrêtera également du fait, là encore, de son refus de s'investir dans le programme public, car trop focalisé sur les royalties qu'il peut en tirer.

²⁵ Cet échec illustre la relative incompatibilité entre bien privé et bien public et la difficulté à construire une ligne de démarcation entre les deux. D'un côté, la construction d'une évaluation objective des instituts, « pour le bien de tous », nécessite de connaître le contenu détaillé des variétés et des croisements dont elles sont issues. Mais il est difficile pour un sélectionneur privé de laisser cette information circuler sans pouvoir en contrôler les différents récipiendaires.

Nous avons pu retrouver le même cas de figure dans des grands projets publics/privés de sélection végétale, où les entreprises ne communiquent pas leurs propres géniteurs où alors seulement ceux qui sont passés dans le domaine public, quitte à avoir des résultats moins intéressants pour le projet.

débouche sur la création de la variété Divico qui se distingue à la fois par un bon niveau de résistance aux maladies (surtout au Mildiou) et d'une bonne qualité organoleptique.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu, l'Agroscope de Changins a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur des expertises cantonales fortes, du fait de l'importance qu'y prend la viticulture, et surtout d'un réseau d'agriculteurs expérimentateurs très dynamique. Au travers de ce que l'œnologue de l'Agroscope caractérise comme un "accompagnement créatif", la variété est vinifiée de différentes façons (cuve, barrique, passerillage,...), puis le résultat est mis en débat avec les vigneron·nes lors de séances collectives de dégustation. L'atout majeur du Divico, c'est que, pour les acteurs rencontrés en Suisse, il s'agit de la première variété résistante rouge que ses qualités rapprochent d'un Vinifera, de par ses tanins, sa structure, mais surtout d'une profondeur en bouche qui ne se retrouve pas dans la plupart des Piwis. Très tôt, l'Agroscope encourage donc les vigneron·nes à en faire un produit qualitatif par un élevage en barrique.

Le Divico fait rapidement des adeptes tout particulièrement dans le canton de Genève, dont l'Agroscope est très proche (étant localisé à Changins près de Nyon) bien qu'étant dans le canton de Vaud. Les viticulteur·rices genevois·es sont en effet engagés depuis la grande crise de 1995 dans une forte diversification de leur encépagement. Actant de la réussite du Gamaret, ils sont naturellement intéressés d'adopter un de ses descendants, de plus résistant aux maladies²⁶, ce qui leur permet de valoriser auprès des consommateur·rices genevois·es un vin sans intrants phytosanitaires. Le canton de Vaud est également très impliqué, déjà par l'implantation de l'Agroscope sur son territoire à Changins et Vully (près de Lausanne) qui draine autour d'elle tout un réseau d'échange entre pépiniéristes, viticulteur·rices et coopératives. La coopérative Uvavins est très impliquée dans ce réseau, mais surtout elle est implantée pour partie dans des zones (Morges par exemple) où les parcelles viticoles sont insérées dans des habitats et réciproquement, ce qui pose d'importants problèmes de voisinage lors des traitements phytosanitaires. Si ce mitage de la vigne au milieu des habitations a toujours existé (il est caractéristique du paysage autour du lac Léman), il s'est amplifié ces dernières années avec l'extension des zones urbaines peuplées de néoruraux qui sont aujourd'hui très sensibilisés par les médias (comme en France) par les risques sanitaires liés aux pesticides.

4. UNE VALORISATION DIFFERENCIEE ET ENCORE FAIBLE DES VARIETES RESISTANTES

Toutefois, tout comme en Allemagne, la diffusion des PIWIS et même du DIVICO reste limitée, ceci essentiellement du fait d'une qualité encore insuffisante des vins obtenus et d'une faible image de marque au regard des variétés traditionnelles. Ce second aspect est très prégnant sur les variétés blanches dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, traditionnellement positionnés sur les vins blancs. Si les PIWIS blanches montrent certains atouts qualitatifs, elles ne peuvent rivaliser avec des variétés emblématiques comme le Riesling ou le Chasselas. Mais du côté des vins rouges, de moindre tradition, le jeu apparaît plus ouvert, mais c'est alors la qualité des vins qui pêche. Si les PIWIS rouges apparaissent pour la plupart faciles à travailler, elles conservent une note très végétale qui ne correspond plus aux tendances de consommation, à moins d'être bien poussées à maturité (ce qui n'est pas toujours possible dans les climats suisses) et puis surtout leur goût atypique ne convainc surtout que les inconditionnels du BIO. Dans une enquête menée par l'Agroscope de Wädenswil, les vigneron·nes s'accordent à dire que « si le vin n'a pas de goût, toute l'écologie ne rapporte rien! »²⁷.

²⁶ Comme nous l'avons dit plus haut, le Divico est issu d'un croisement avec Bronner

²⁷ P. Bäsler, 2003, Entwicklungstendenzen bei den pilzwider- standsfähigen Rebsorten in der Praxis, Schweizer Zeitschrift für Obst- und Weinbau (SZOW), Nr. 7/03

Tout comme en Allemagne, le Regent incarne tout particulièrement ces difficultés, du fait qu'il avait été adopté par certains, au moment du boom du vin rouge des années 90 (la Suisse l'avait même cultivé avant l'Allemagne !). Là encore, le vin a déçu avec un processus de vinification complexe et des résultats aléatoires. Mais un autre problème s'est montré tout autant rédhibitoire, à savoir la chute de sa résistance aux maladies, car le climat suisse est beaucoup plus humide (et donc sensible aux maladies) que dans les zones où il est cultivé en Allemagne²⁸. La résistance aux maladies est de fait un caractère central en Suisse, dans la mesure où leur intérêt à cultiver des PIWIS, avec le risque de perte d'image associé, réside dans le fait de pouvoir exploiter des parcelles, soit difficiles d'accès avec donc des traitements minimaux, soit situées dans des zones très sensibles (proches de cours d'eau ou de forêts) ou encore proches des habitations. Une étude menée en Suisse allemande²⁹ montre ainsi une diversité des pratiques de traitement où une même variété peut être traitée souvent ou pas du tout, selon qu'elle soit implantée dans une zone humide ou très sèche et selon l'expérience que le viticulteur peut avoir de la sensibilité de la parcelle et du comportement de la variété.

Dans ce contexte, et même s'il reste peu diffusé en Suisse allemande (notamment du fait de sa sensibilité au froid), le Divico se détache tant par ses qualités organoleptiques que par la résistance au mildiou³⁰ et même à l'oïdium qu'il démontre, comme l'explique un viticulteur :

« Les variétés Blattner qu'on a plantées, il faut quand même les traiter même si c'est deux fois moins que les autres. Alors que le Divico, il est complètement résistant. Impressionnant. Oïdium, mildiou ! On a testé plusieurs millésimes sans le traiter. Rien ! Pas une tache ! Pas une seule baie touchée ».

La plupart des viticulteurs rencontrés, et qui l'ont planté, reconnaissent cependant un temps d'apprentissage de la vinification assez long, comme l'explique un grand vigneron vaudois :

« Le Divico, c'est bien supérieur aux Pivis rouges que j'ai pu tester, maintenant les tanins restent encore un peu rustiques. Il n'a pas encore d'émotions. Mais au niveau complexité, cela ne peut égaler un Pinot noir ou une Syrah, ceux qu'on connaît quoi ! Les classiques... ».

Le point de vue des négociants suisses ou de certaines coopératives est d'ailleurs nuancé, car ils ne se retrouvent pas vraiment dans le profil de vin proposé par le Divico et le jugent, soit trop peu qualitatif au regard de leur vin premium, soit trop cher à produire du fait de rendement en jus limités. En outre, ils considèrent leur gamme trop diversifiée et ne savent pas trop où ils pourraient le mettre. Ils reconnaissent que ce peut être un produit de niche intéressant, mais sur des petits volumes et comme affichage d'une démarche environnementale.

De fait le Divico commence à construire une image spécifique en Suisse, de par la réduction de fongicides qu'il autorise, vis-à-vis de consommateurs suisses romands encore très attachés aux cépages emblématiques, mais de plus en plus soucieux d'une viticulture propre. Il acquiert même le statut de patrimoine local, car quelques villages en ont fait une production locale en leur sein même et en faisant participer la population aux vendanges et à la dégustation. Une fête du Divico est ainsi organisée à Bramois (d'où est issu le sélectionneur du Divico). Tout cela participe d'une valorisation du Divico qui devrait s'installer durablement dans le paysage viticole suisse, mais peut-être pas à la hauteur des espoirs placés en lui.

²⁸ De fait, le Cabernet blanc (de Valentin Blattner) se développe en Palatinat avec un certain succès, mais il est tout simplement incultivable en Suisse du fait de sa trop faible résistance aux maladies.

²⁹ Lena Holzwarth, 2016, Pilzwiderstandsfähige Rebsorten in der Schweiz, Master of Science in Life Sciences – Agricultural and Forest Sciences, BFH-HAFL, Berne.

³⁰ Le Black-rot reste encore peu présent en Suisse, du moins dans les zones où les PIWIS se développent.

FREINS ET LEVIERS DE L'ADOPTION DES VARIETES RESISTANTES

I. ELEMENTS D'ANALYSE SUR L'EXPANSION DES HYBRIDES HPD AU XXe SIECLE

Au regard des expériences pionnières à l'étranger, les nouvelles variétés résistantes ne sont pas seulement vectrices d'une modification des conduites de la vigne, mais interrogent presque avant tout sa capacité à faire un vin qui suscite l'adhésion à la fois des vignerons et des consommateurs. En France, l'introduction de ces innovations variétales nous replace en quelque sorte plus de 60 ans en arrière au moment de la diffusion des premières variétés résistantes. La résistance aux maladies a en effet une longue histoire en vigne puisqu'elle débute en 1851 avec l'arrivée de l'oïdium en Languedoc pour trouver son apogée dans la lutte contre le phylloxera, à partir de 1880, avec la création de porte-greffes à partir de vignes américaines par les premiers hybrideurs, puis le développement au cours de la première moitié du XXe siècle d'« hybrides producteurs directs » (HPD). L'analyse des documents de l'époque³¹ nous montre que la diffusion des HPD a été progressive pour ne s'affirmer que dans les années 1935 à 1955.

Si la première génération des Noah, Othello, Jacquez, s'affirme au départ, c'est pour des qualités indéniables de productivité, résistance aux maladies et souplesse de comportement dans différents milieux. C'est alors une vigne qui pousse en quelque sorte toute seule, qui se destine essentiellement à l'autoconsommation pour des polyculteurs ou des travailleurs ruraux. Le vin est alors grossier avec un goût marqué qu'on dit alors foxé, mais coupé à l'eau il satisfait certains consommateurs ruraux et plus particulièrement les ouvriers ou les mineurs de l'époque, qui consomment plusieurs litres de vin par jour.

La seconde génération émane de grands hybrideurs, comme Albert Seibel ou Georges Couderc, qui s'évertuent à croiser ces premiers hybrides avec des Viniferas, pour en améliorer la qualité organoleptique (mais parfois au détriment de la résistance aux maladies). Différents champs d'expérience sont alors lancés par les comités viticoles départementaux, dont le plus connu est alors celui des côtes-du-rhône dans la Drome, ainsi qu'à l'école de viticulture de Montpellier. Plusieurs facteurs vont contribuer au véritable démarrage des HPD dans les années 1910 et 1920. D'abord des années catastrophiques en termes de maladie, avant et pendant la guerre de 14-18, qui conduisent les chercheurs de Montpellier à relancer un programme d'intercomparaison des HPD. Ensuite, l'amélioration de la qualité organoleptique qui permet de toucher un panel plus large de consommateurs : les agriculteurs ou ouvriers viticoles. Enfin, les conséquences de la guerre, en termes de diminution du nombre de paysans induisant un intérêt pour une vigne « qui pousse toute seule », mais aussi d'une croissance des consommateurs de vin (les poilus ayant été dopés au pinard, ils y ont pris goût). De fait l'autoconsommation se développe, chacun souhaitant avec sa propre parcelle de vigne sans avoir le temps de la traiter.

La troisième génération qui commence au milieu des années 20 pour connaître son apogée dans les années 30 et 40 marque une évolution dans la connaissance des vins par la multiplication des séances de dégustations et les concours de vins d'hybrides dont l'institut agricole de Toulouse est la figure emblématique. La culture d'hybrides s'institutionnalise alors sous la poussée des négociants qui systématisent la production des vins de table par coupage des vins d'hybrides avec des vins d'Algérie, car ils se complètent mutuellement de façon optimale. La production d'hybrides en France va ainsi croître avec la viticulture algérienne, car cela permet

³¹ Nous nous appuyons ici sur la recension du Progrès Agricole et Viticole mais aussi sur diverses revues professionnelles de l'époque (Revue des Hybrideurs, la Viticulture Nouvelle,...)

d'obtenir du vin à bas coût tout en en constituant une segmentation du marché avec des prix différenciés selon le degré d'alcool.

Les enseignements de cette époque « hybride » nous semblent être de plusieurs ordres :

- Si les expérimentations d'hybrides se sont démultipliées très rapidement, dès le début du siècle, que ce soit chez des viticulteurs pionniers ou dans des champs d'expérience plus institutionnels, l'expansion des hybrides a pris de 30 à 50 ans, soit approximativement le temps de renouvellement de la vigne ;
- Les années "à forte pression maladie", parfois couplées à des diminutions d'intrants imposées (comme lors de la Seconde Guerre mondiale), ont été un facteur déclenchant d'une adoption plus large (voire systématique) des HPD par une redéfinition de l'évaluation des risques de culture.
- Ces risques sont d'autant moins élevés que le développement des HPD s'est appuyé sur le développement de deux nouveaux marchés que ces variétés permettaient de satisfaire à moindres coûts, à savoir l'autoconsommation des travailleurs ruraux (polyculteurs et ouvriers) d'une part et le marché des vins de coupage par le négoce d'autre part.

II. LES FREINS REGLEMENTAIRES ET SYMBOLIQUES A L'INNOVATION VARIETALE

Les HPD étant à la fois plus faciles à cultiver sans exiger trop de soins ou d'intrants, avec une productivité plutôt élevée et constante et sans véritable problème de débouchés, leur extension sur le territoire apparaît logique. Ils vont ainsi occuper plus de 400 000 hectares dans les années 50, correspondant à près de 50% des vins non-AOC commercialisés (sachant qu'à l'époque les AOC créées en 1935³² sont en nombre bien plus réduit qu'aujourd'hui). L'augmentation très forte des vins d'hybrides durant les années 40 va cependant provoquer de très graves crises de surproductivité au début des années 50. Cela conduit l'État régulateur à limiter en 1953 puis en 1955 la diffusion des hybrides (qui sont plutôt des gros producteurs) par un classement qui les pénalise au profit des cépages *Vinifera* qualitatifs et moins productifs³³. Cette politique « qualité » favorise le développement du modèle AOC dans la viticulture française justement pour garantir une rétribution satisfaisante des producteurs par la garantie d'un niveau de qualité suffisante pour se distinguer et donc se valoriser sur les marchés. Ce modèle se diffuse à l'ensemble de la viticulture française même non-AOC avec notamment le développement des vins de cépage où les cépages *Vinifera* emblématiques, d'un haut niveau qualitatif, deviennent un signe de qualité par eux-mêmes. Cette politique « qualité » impulsée par l'État, mais fortement entérinée par les professionnels marque la fin des hybrides, bannis sur l'autel de la non-qualité, mais aussi des innovations variétales qui vont arriver par la suite, car les démarches de réencépagement se focalisent sur quelques variétés de grand renom qui constituent le symbole d'un terroir (AOC) ou d'une marque (vin de cépage). Cette contrainte symbolique sur l'innovation variétale s'illustre particulièrement dans le cas des Métis qui sont des innovations variétales de l'INRA des années 60 et 70 pour remplacer les hybrides, désormais fortement

³² Mais la notion d'Appellation date de 1919, elle fera l'objet d'aménagement constants pour réguler toujours plus fortement les conditions et le périmètre de production jusqu'à son institutionnalisation en 1935 sous la forme d'une Appellation d'Origine Contrôlée avec un contrôle par l'INAO.

³³ Une démarche similaire avait été mise en œuvre en 1934 pour éliminer les hybrides de première génération (Noah, Jacquez, Clinton,...), là encore à la suite de graves crises de surproduction liées à la croissance du vignoble algérien combiné avec celle des HPD. L'argument affiché était sanitaire (du fait d'un goût « foxé » prononcé), alors qu'il était d'abord productif d'autant que ces vignes, à la fois très productives et très faciles à cultiver, se destinaient le plus souvent à l'autoconsommation, ce qui diminuait d'autant la demande de vin sur les marchés.

pénalisés, par des variété plus qualitatives sans trop sacrifier à la productivité et à la souplesse d'usage³⁴.

L'exemple du Caladoc, cépage relativement proche de Grenache inscrit au début des années 80, est à ce titre probant. Son principal atout réside dans sa résistance à la coulure (principal fléau du Grenache), mais également un niveau de rendement supérieur. Bien qu'ayant une typicité proche des côtes-du-rhône avec un bon équilibre de ses qualités organoleptiques, il ne va jamais franchir les portes des appellations, notamment de celle des côtes-du-Rhône marquée par un ancrage identitaire fort sur le Grenache³⁵. Ce qui est symptomatique du frein psychologique à utiliser une variété inconnue (et de rendement plus (trop ?) élevé), c'est le refus systématique dans les années 80 et 90 d'autoriser le Caladoc par les syndicats des vins de pays (pourtant moins ancrés que les AOC sur une "typicité historique"). Ils sont en effet soucieux de ne pas dégrader l'image qualitative qu'ils cherchent à construire, en remplaçant une variété symbolique par une autre jugée moins qualitative, car plus productive.

Ce cas met en exergue la qualité comme symbole.

Un autre exemple, celui du Marselan inscrit 10 ans plus tard, illustre quant à lui la prégnance du nom du cépage comme marque symbolique. Si le Marselan possède dès le départ un bon niveau qualitatif, le rendant supérieur à de nombreux cépages languedociens, il se heurte au moment de sa diffusion sur le terrain au développement des vins de cépages, via l'appellation IGP Pays d'Oc. Il ne va vraiment être développé que comme "vin médecin" pour corriger les défauts des vins commercialisés comme premiums, et non pas en tant que tel, sans jamais vraiment acquérir de statut à part entière. Ici la contrainte symbolique n'est pas tant un défaut qualitatif supposé qu'une absence de renommée comparable aux grands Vinifera, ce qui est concomitant à son statut d'innovation variétale. La qualité du Marselan peut même être un défaut puisqu'elle risque de dénaturer la typicité des vins dans lesquels il est assemblé, comme l'ont exprimé à cet égard certaines appellations languedociennes.

On voit ici se constituer des barrières quasi infranchissables à l'innovation variétale au travers de cette politique qualité qui a durablement marqué la viticulture française durant la seconde moitié du XXe siècle. En 2010, près de 98% de la production de vin est sous appellation (AOC et IGP). A ces barrières symboliques s'ajoutent des contraintes réglementaires puisqu'il faut au minimum 10 années d'expérimentation contrôlées par l'INAO pour autoriser une nouvelle variété à entrer dans le cahier des charges d'une appellation, mais l'expérience montre qu'il faut au moins 15 ans. Au-delà de l'expérimentation, il faut en effet convaincre les différentes parties prenantes au sein de l'appellation, mais aussi des appellations hiérarchiquement liées pour qu'une innovation trouve sa place. Mais la principale contrainte de l'expérimentation réside dans l'interdiction de commercialiser sous appellation les parcelles de vigne concernées, ce qui affecte fortement l'implication des vignerons dans celle-ci et donc sa validité lorsqu'elle ne couvre pas la diversité des terroirs de l'appellation.

³⁴ D'où le nom de Métis justement pour les distinguer des hybrides

³⁵ Ce n'est que depuis 2019 (près de 40 ans après son inscription au catalogue) qu'il est autorisé à hauteur de 10% dans l'appellation Côtes-du-Rhône, et ceci grâce à une évolution radicale de l'expérimentation en AOP (cf. plus loin).

III. LA REMISE A L'AGENDA DE L'INNOVATION VARIETALE DANS LA VITICULTURE

La diffusion d'innovations variétales en viticulture est donc historiquement très contrainte. Mais des évolutions récentes se sont opérées résultant conjointement de la concurrence des marchés du vin, de l'évolution des pratiques de consommation et des injonctions sociétales à réduire l'usage d'intrants chimiques en viticulture.

L'innovation va d'abord venir d'une exploitation atypique de la plaine de Béziers qui a érigé la différenciation des standards institués comme profession de foi et image de marque. C'est une des premières exploitations à avoir implanté le Chardonnay, à une époque où il n'était pas autorisé en Languedoc, ceci dans un territoire historiquement centré sur le rouge. Mais plus encore, surfant sur les injonctions publiques et sociétales de réduire la consommation d'alcool, il a réactualisé en dehors des circuits œnologiques traditionnels les vins à teneur alcoolique réduite, comme il le déclare :

« Sur les vins plume (désalcoolisés), on a eu toute la profession sur le dos. Tous les viticulteurs, tous les acheteurs nous ont dit : "ce n'est pas du vin". Mais si ce vin-là est aujourd'hui notre fonds de commerce, c'est qu'on avait des consommateurs qui disaient : "moi, c'est ça que je veux" ».

Cela le conduit, en parallèle, à explorer de nouveaux modes de production plus économiques :

« En 2005, avec la crise du marché du vrac, je m'étais dit qu'il fallait trouver un modèle de production différent : ne pas tailler ou faire de la taille mécanique, les hybrides en 2007, je les avais vus pour des questions de rendement. Ça attire, beaucoup de rendement, pas de traitement et du vin qu'on peut vendre plus cher en plus sous le label Bio ».

Cette exploitation pionnière se lance ainsi dès 2009 dans l'expérimentation de variétés résistantes venues d'Allemagne et de Suisse, suscitant progressivement un intérêt de plus en plus marqué des professionnels languedociens, à la recherche d'un modèle de viticulture plus durable économiquement (le modèle des vins de cépage commençant à s'essouffler sous la concurrence internationale). Sous l'impulsion de ces professionnels, le conseil régional organise un voyage d'études en 2011, piloté par l'ICV (Institut Coopératif de la Vigne), un centre d'expertise reconnu en œnologie, qui va prendre une importance grandissante dans la diffusion d'informations sur les variétés résistantes, prélude à ce qu'il considère être un nouvel axe de développement pour une viticulture durable économiquement, mais aussi environnementalement (ceci en lien avec le 1^{er} programme Ecophyto qui enjoins une réduction de pesticides à l'horizon 2018). À la suite de ce voyage, une mission d'évaluation des variétés résistantes étrangères est commanditée auprès de cet institut pour proposer quatre cépages dont l'expérimentation sera confiée aux différentes chambres d'agriculture, en appui de viticulteurs ou de coopératives volontaires. Ce réseau languedocien, par les expérimentations et les évaluations qu'il conduit, se constitue dès lors en expertise légitime sur les variétés allemandes et suisses, ce qui va permettre le classement définitif de la plupart d'entre elles en 2017³⁶. Plusieurs viticulteurs pionniers vont alors emboîter le pas à ces premières implantations de cépages allemands et suisses, mais les obstacles réglementaires persistent et entravent le développement de ces expérimentations.

³⁶ La Fédération des Grands Vins de Bordeaux fait faire appel à eux, et plus particulièrement à l'ICV, lorsqu'elle dépose fin 2016 une demande de classement définitif des variétés allemandes auprès du ministère. L'expertise acquise sur ces variétés est alors déterminante dans l'avis favorable donné qui voit leur classement définitif dans leur quasi-totalité (Arrêté du 19 avril 2017 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2015 établissant la liste des variétés classées de vigne à raisins de cuve)

IV. LES RESSORTS ET LES LIMITES DU DEVELOPPEMENT DES VARIETES RESISTANTES

De fait, le système d'encadrement de l'encépagement soucieux d'empêcher la diffusion d'hybrides dans les années 50' et 60', a fortement contraint l'expérimentation, la culture et surtout la commercialisation de variétés non encore inscrites en France. Le cas d'obtenteurs autre que l'INRA n'est donc pas vraiment prévu, et donc l'expérimentation et la commercialisation d'une variété inscrite dans un autre état européen. L'arrivée de variétés allemandes ou italiennes pose problème. Cela oblige le législateur à revoir sa copie instituant une extension du cadre expérimental sous la forme d'un classement temporaire sous contrainte de surface (1ha par exploitation et 20ha par bassin). Mais c'est véritablement l'ouverture du catalogue en 2017 aux variétés allemandes qui va permettre une première démultiplication de l'expérimentation.

Celle-ci émane cependant de viticulteurs non soumis ou partiellement à la stricte loi d'airain des appellations viticoles. Il s'agit pour eux de développer une niche commerciale ou territoriale qui leur permet de se différencier par rapport à la concurrence. Ce peut être des viticulteurs qui cherchent à sortir d'une dépendance stricte au négoce, en développant une spécificité propre, ou qui se saisissent des variétés résistantes comme support pour passer au BIO. L'objectif plus ou moins affiché est alors de s'extraire des standards du marché ultra compétitifs pour afficher une valeur ajoutée environnementale ou sanitaire. L'économique et le sanitaire est de fait étroitement lié en cherchant à satisfaire une clientèle croissante soucieuse d'une viticulture plus propre. La démarche s'inscrit souvent dans une dimension territoriale par le développement d'une vente directe, de l'image d'un produit local, s'inscrivant souvent dans une logique d'œnotourisme, comme l'explique un viticulteur :

« Là je viens de racheter un domaine qui était en cours d'abandon, donc je pariais sur deux choses : 1. il y a beaucoup de bâtiments, donc je vais en faire des gîtes touristiques, avec des salles de réception ; 2. je plante des variétés résistantes à côté des bâtiments là. Et là je vais le mettre en gros, en disant ça c'est du vrai bio. Vous voulez du vrai bio ? C'est ça le vrai bio ».

ou encore un directeur de cave coopérative :

« Le développement de la coop s'est fait en rapport avec la consommation locale et touristique et par rapport à ce que fait la concurrence des vins de Loire ou du Sud Est : qu'est-ce qu'ils font, qu'est-ce qu'on pourrait faire et qu'ils ne font pas ? Et quel est le besoin du consommateur et du restaurateur ? On n'avait rien pour les poissons (on est en bord de mer). Et donc, on a planté du Chardonnay puis réfléchi au cépage qui pourrait le booster. C'est comme cela qu'on est tombé sur le Muscaris. Du coup, notre Chardonnay, il est plus incisif, pas trop de boisé, pas trop de sucré, c'est un vin à boire et à accompagner. Ça marche du feu de Dieu. Nous, on l'a hyper territorialisé. Et en même temps j'amène un cépage (Muscaris) qui nécessite moins de travail, moins sensible aux maladies et surtout sur lequel je peux communiquer parce qu'aujourd'hui, imaginez bien, les gens, quand ils voient un pulvérisateur, c'est tout de suite la guerre. Et donc ma variété résistante, elle répond à mon goût, elle répond à mon agronomie et elle répond à mon commerce. Et on a fait la même chose avec le Souvignier gris (autre variété résistante) pour faire un rosé local ».

Par le territoire, on touche à la problématique du voisinage de la viticulture qui est particulièrement vive dans le Bordelais, du fait d'un maillage étroit des parcelles viticoles et des habitations. Cela s'est traduit par des réglementations locales restrictives sur l'épandage de pesticides et une pression sociale et médiatique très forte pour les réduire. Cela se traduit par

des attitudes plus défensives où l'estimation du coût du conflit avec la charge psychologique qu'il induit surpasse pour le viticulteur la perte potentielle de revenus du fait d'une moindre valorisation, comme l'explique un viticulteur girondin :

« Je suis ennuyé avec une parcelle que j'avais arrachée, cela fait 4 ans que j'hésite à replanter, car les traitements gênent mon voisin. Aussi je me suis tout de suite porté candidat quand la coopérative a recherché des volontaires pour planter des variétés résistantes. Mais ils m'ont dit qu'ils la valoriseraient en vin de pays ».

Cela explique l'implication précoce de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB), et surtout de l'ODG Bordeaux, sur le dossier des variétés résistantes, alors que les expérimentations sur son territoire restent très faibles du fait de la prégnance du modèle AOP (qui interdit toute culture de vigne non Vinifera). L'ODG Bordeaux est alors très active sur le sujet du fait de la présence d'un viticulteur pionnier sur son territoire, mais aussi d'un président très influent au sein de l'INAO. Ce dernier aidé de plusieurs membres du bureau de l'INAO va œuvrer à l'assouplissement du cadre expérimental de l'AOP. Une liste de variétés dites "d'intérêt à fin d'adaptation"³⁷ est ainsi adjointe dans le cahier des charges des appellations, dans laquelle les viticulteurs pourraient choisir les variétés à expérimenter tout en conservant la valorisation sous AOP. C'est une véritable révolution de la doctrine AOP, même si une telle liste reste soumise à la hiérarchisation des AOP et donc à la nécessité d'un consensus entre des parties qui n'ont ni les mêmes objectifs ni les mêmes intérêts. Le Marselan en Corbières a longtemps été bloqué, ainsi que le Gamaret en Beaujolais, car certaines parties prenantes des AOC régionales s'y opposent. Une AOP n'est donc pas libre de ses choix (et encore moins ses viticulteurs) puisqu'elle (ou ils) doit (doivent) s'accorder avec les AOP situées dans la hiérarchie d'appellation. Enfin, si une « révolution » du cadre expérimental s'est produite en France, c'est loin d'être le cas dans d'autres pays à forte tradition viticole, dont certains se sont récemment opposés à l'assouplissement de la réglementation AOP pour autoriser la plantation de variétés non Vinifera. Le chemin apparaît donc encore long avant qu'une variété résistante soit expérimentée en AOP, d'autant que la contrainte de typicité reste majeure car elle conditionne l'obtention de l'AOP. C'est pourquoi la plupart des interprofessions françaises ont lancé des programmes de sélection à l'horizon des années 2030, en mariant des variétés résistantes avec des cépages emblématiques de chaque appellation. C'est donc plutôt à l'aune de cet horizon que les AOP programment la mutation potentielle de leur encépagement.

La situation est tout autre dans le cas des Indications Géographiques Contrôlées (IGP), créées à la suite de la nouvelle réglementation européenne des AOP en 2009. Celles-ci constituent un échelon intermédiaire d'appellation territoriale beaucoup plus souple avec l'autorisation de planter des variétés non Vinifera et des exigences bien moindres en termes de typicité. Elles permettent donc une plus grande diversité de profils de vins tout en respectant une traçabilité territoriale, ce qui s'inscrit aujourd'hui dans de nouvelles tendances de consommation. Dans un contexte d'appellation hégémonique en France, elles constituent un espace de liberté propice aux innovations environnementales que constituent les variétés résistances. Dès 2019, plusieurs appellations ont obtenu l'enregistrement d'une liste incluant des variétés résistantes, ce qui constitue une avancée majeure que l'on aurait pu imaginer il y a seulement 2 ans. Aujourd'hui, la demande de ces variétés explose même si cela reste dans des proportions très faibles de l'encépagement français. A la suite des pionniers, de nombreuses exploitations se lancent dans l'essai de ces nouvelles variétés, car l'année 2018 particulièrement difficile en termes de

³⁷ La définition de cette liste permet de pouvoir l'abonder sans modifier le cahier des charges et donc d'être souple quant à l'introduction de nouvelles variétés tout en respectant le cadre réglementaire des appellations.

maladies a montré qu'elles pouvaient bien résister. La virulence des maladies fut d'ailleurs l'occasion d'un tri entre les variétés selon leur niveau de résistance. L'apport des résistances variétales ne se situe pas tant dans la réduction des coûts associés que dans celle du temps de travail induit et surtout du stress organisationnel et psychologique de devoir traiter dans les temps. Un viticulteur du Sud-ouest nous déclare ainsi :

« Vous travaillez jour et nuit, il pleut tout le temps, on monte sur le tracteur, on fait ce qu'il faut, il y a la casse, vous plantez l'atomiseur, tellement c'est mouillé, et c'est votre revenu qui va se barrer à 50 % comme ça. Cette année, j'ai planté du Muscaris. Rien. Pas une maladie. Alors que le reste était ravagé. C'est dire que ça nous intéresse ».

A ce stade, ce mouvement concerne surtout le sud de la France, car les zones septentrionales caractérisées par des profils de vins monocépage restent réticentes à remplacer leur cépage emblématique à forte signification symbolique et gustative. Les retours d'expérience d'Allemagne ou de Suisse montrent toute la difficulté de commercialisation des variétés résistantes en variété pure, tant sur le plan œnologique que symbolique. Si la législation des vins de cépages autorise de mettre 15% de variétés non référencées dans une bouteille vendue avec le nom d'un grand cépage³⁸, des essais de vinification restent à faire pour évaluer l'apport des différentes variétés résistantes sur la typicité des vins obtenus.

Enfin, concernant les viticulteurs biologiques, on pouvait penser que tout comme en Suisse et en Allemagne, ils s'intéresseraient aux variétés résistantes mais dans l'ensemble il n'en est rien. Les variétés résistantes restent pour eux associées à des manipulations génétiques artificielles³⁹ et apparaissent de fait incompatibles avec l'éthique naturaliste qu'ils revendiquent. Cette attitude est cependant moins partagée en Languedoc, du fait de la communication déjà ancienne sur les variétés résistantes dans la région, mais aussi de la forte croissance de la viticulture BIO dans celle-ci. Pour ces nouveaux adhérents, les variétés résistantes sont perçues comme un levier technique permettant de satisfaire aux exigences du Bio, surtout après une année 2018 particulièrement calamiteuse en termes de maladies de la vigne et qui en a surpris plus d'un moins habitué à traiter que dans d'autres régions plus pluvieuses.

Deux coopératives BIO dans le Gard et dans l'Hérault ont ainsi lancé des projets collectifs d'introduction de variétés résistantes..

³⁸ Arrêté du 8 décembre 2017 relatif à l'indication géographique protégée « Pays d'Oc »

³⁹ Même s'il ne s'agit pas d'OGM et bien que l'hybridation de plants soit un processus naturel, le simple fait qu'il soit orienté par l'homme, dans le cadre d'un processus d'amélioration génétique, suffit à les en persuader, comme nous avons pu l'observer lors des échanges du colloque sur les plants de vigne bio organisé par la filière (Quels plants pour la viticulture biologique ?, Colloque organisé par la FNAB le 9 janvier 2019)

V. LES STRATEGIES DE VALORISATION DES VARIETES RESISTANTES

Avant toute chose, la base de la dynamique de mobilisation des viticulteurs (comme des autres acteurs de la viticulture : coopératives, négociants, conseillers, journalistes,..) reste la séance dégustation, comme le reconnaît un viticulteur : « Le gros défi des variétés résistantes, c'est que ça plaise dans le verre ». Là-dessus, tout dépend du rapport à la typicité plus ou moins traditionnelle du terroir dont se revendique le vigneron. Certaines nouvelles variétés peuvent ainsi paraître déroutantes, comme l'explique un viticulteur :

« On a reçu un sommelier et pour lui, c'est complètement atypique pour la région. Il ne comprend pas qu'on soit sur ces cépages, car il reste dans des idées de goûts associés à des régions. Quand il goûte un Cabernet-Cortis qui ressemble à un Gamay, il dit vous ne pouvez pas faire ça ici, c'est impossible quoi. Pourtant, le raisin est mûr quand on le vendange. Maintenant, c'est clair que ce ne sont pas des vins de garde. D'ailleurs, on les vinifie en macération carbonique ; donc évidemment, on ne cherche pas à extraire les tanins de ces raisins ».

Selon un responsable de l'Institut Français de la Vigne et du Vin, il faut d'abord appréhender les variétés résistantes comme des variétés d'assemblage permettant corriger les manques ou de mieux valoriser les qualités des cépages traditionnels :

« Avec 15 % d'Artaban et 85 % de Merlot, le vin obtenu conforte les arômes du Merlot tout en gagnant en structure tannique. De même le Floréal assemblé avec du Sauvignon blanc donne une tension sans altérer l'identité du Sauvignon ».

La démarche d'assemblage est donc la première envisagée par les viticulteurs, même s'ils vinifient au départ les variétés résistantes en pur pour en apprécier les caractéristiques (et construire l'assemblage en connaissance de cause).

Au-delà de pratiques d'assemblage visant valoriser (ou du moins ne pas pénaliser) la typicité du cépage premium, les stratégies d'adoption des variétés résistantes sont tout autant tournées vers une diversification de gamme et d'exploration de nouveaux goûts pour les consommateurs. La première stratégie se rencontre plutôt dans les zones monocépages ou de vins de cépage, alors que la seconde s'inscrit dans une démarche de diversification qui se rencontre plus dans les IGP du Sud de la France (excepté bien sûr l'IGP pays d'OC pour les vins de cépages), alors que les AOC de ces mêmes zones restent par vocation centrées sur une homogénéité de typicité. Les IGP du midi viticole sont ainsi les premières à avoir demandé et obtenu l'introduction de variétés résistantes en liste d'adaptation⁴⁰. Celles-ci servent alors de relais de croissance par une diversification de la segmentation des productions.

Un responsable de coopérative confirme : « Avec Artaban, nous avons développé une cuvée faiblement alcoolisée qui rencontre un franc succès en Allemagne, d'autant que c'est un des premiers vins rouges issus de variétés résistantes françaises⁴¹. »

Mais c'est sans doute du côté de la vente directe par les vignerons-encaveurs que cette démarche de différenciation est la plus pertinente, car, au niveau des grands donneurs d'ordre, la diversité est difficile à gérer comme le disent plusieurs négociants :

⁴⁰ L'INAO a ainsi autorisé lors de sa réunion du 4 avril 2019 les variétés : Cabernet blanc (VB, CH), Cabernet Cortis, Muscaris et Souvignier gris (Fribourg, D), Soréli (VCR, I) et ResDur 1 INRA (Artaban, Floréal, Vidocq et Voltis) en IGP Gard, Pont du Gard et Cévennes ; les mêmes plus le Monarch et le Prior (Fribourg, D) en IGP Var et Alpes Maritimes. Quant à l'IGP Pays d'OC, elle n'a pas demandé les Resdur de l'INRA, car leur nom est trop éloigné de références connues par rapport aux variétés suisses ou allemandes retenues (Cabernet blanc (VB, CH), Cabernet Cortis, Muscaris et Souvignier gris). Cela dit, la variété italienne Soreli a été retenue, bien que sans histoire ou dénomination favorable.

⁴¹ Si l'Allemagne possède une longueur d'avance sur les blancs avec la commercialisation du Johanniter, du Solaris et du Cabernet blanc, c'est moins le cas en rouge où la variété Regent (à quelques exceptions près) est jugée trop rustique,

« Aujourd’hui chez les distributeurs, on a le monde entier dans le magasin. Le magasin est plein, il y a 200 références. Il faut alors pouvoir à chaque fois justifier la spécificité de telle ou telle chose pour l’introduire dans la gamme ».

Chez les viticulteurs, la liberté de commercialisation est de fait bien plus grande :

« J’aurai pu rester comme mon voisin à n’avoir que du Moulin à Vent, mais sur une parcelle où on me refusait l’AOC, j’ai eu l’idée de faire mes premiers jus de fruits. Cela me permet de diversifier ma gamme avec des vins plus sucrés ou des moelleux par mélange avec le jus de fruits. Trois évolutions sur la parcelle, trois produits (jus de fruits, moelleux, vin sucré) que je valorise très bien en vin de France. C’est comme cela que j’ai choisi le Floréal pour me diversifier sur les variétés résistantes avec la même philosophie. »

Cette stratégie de différenciation adopte deux logiques antagonistes, mais complémentaires :

1. Une segmentation par le bas avec le développement d’une viticulture industrielle à haut rendement et bas coûts de revient pour élaborer un vin sans IG :

« Avec les variétés résistantes et la mécanisation, on peut aussi aller chercher des marchés de vin milieu ou bas de gamme auxquels on n’a pas accès maintenant, du fait de nos coûts de revient. Avec les variétés résistantes, on serait alors à armes égales avec nos concurrents espagnols sur un marché des vins de table qui représente quand même 20 % de la consommation française. (Coopérative)

2. Une segmentation par le haut avec le développement de marques ou de labels « environnementaux » qui là encore est vécue comme un relais de développement :

« On a les mêmes cépages que le Bordelais, on a les mêmes sols, et on est une toute petite appellation à côté d’un géant qui s’appelle Bordeaux. Il fallait trouver un système pour se différencier, c’est pour cette raison qu’on est allé dans le développement durable. Alors pourquoi les variétés résistantes ? Notre démarche développement durable, elle est soutenue aussi par une démarche d’innovation. Et donc, on était prêt à faire un vin sans IG, avec des variétés résistantes qui viennent consolider et être un marqueur de notre démarche, comme l’est le vin sans sulfites ou le vin à faible degré d’alcool. Ce sont pour nous des marqueurs de notre démarche vers le consommateur ». (Coopérative)

Le développement de cette stratégie de différenciation soulève la question d’un label environnemental comme vecteur du choix d’un vin. Si l’on se réfère au cas du vin BIO, celui-ci a eu pendant longtemps du mal à s’affirmer, du fait d’une qualité organoleptique au départ plus faible⁴², mais il se développe aujourd’hui fortement⁴³ (sachant aussi que sa qualité a fortement progressé, au dire des distributeurs)⁴⁴. Par ailleurs, le discours marketing du BIO en insistant sur l’absence de pesticides de synthèse a tendance à faire croire au consommateur qu’en BIO, « on ne traite pas » comme nous l’ont confié plusieurs viticulteurs. La communication sur les variétés résistantes véhicule alors un double écueil :

⁴² FIBL, 2006, STREP. Organic viticulture & wine making. FP6 – 022 769 ORWINE. WP 2.2 – Etude de la consommation des vins biologiques. <http://www.itab.asso.fr/downloads/programmes/summary-consumer-fr.pdf>

⁴³ Les enquêtes panel Ipsos-Sudvinbio montrent ainsi un taux de croissance annuel moyen de 20 % sur les sept dernières années. En fait la consommation de vin bio, selon différents acteurs rencontrés, a vraiment démarré à partir de 2013 pour s’accélérer à partir de 2015. Ce constat est également partagé en Suisse (alimenté notamment dans ces deux pays par des enquêtes télévisées à charge)

⁴⁴ Une étude de l’Observatoire des Nouvelles Consommations (<https://nouvellesconso.leclerc/vin-bio-france/>) montre ainsi que le critère de qualité et de prix reste prépondérant par rapport à d’autres cultures biologiques. Ainsi parmi les consommateurs réguliers du Bio, s’ils sont 68% à acheter des légumes bio, ils ne sont que 5% à acheter du vin bio.

- d'une part, minimiser les traitements phytosanitaires signifie que l'on traite quand même. Revendiquer un label environnemental pour les variétés résistantes sous-tend alors de souligner les fortes applications de cuivre réalisées en viticulture BIO :
- d'autre part, expliquer l'innovation variétale avec des variétés créées par la Science, cela va à l'encontre de la représentation patrimoniale et symbolique du vin.

Cela explique la relative prudence des viticulteurs pionniers à ne pas trop parler des variétés résistantes, en soi, comme l'explique l'un d'eux :

« La préconisation marketing, c'est plutôt de s'adresser aux explorateurs, aux gens qui ont envie de découvrir des choses. Avec un message simple : "c'est des vins issus de nouvelles variétés sans parler de résistances ni de bénéfices environnementaux, vous goûtez et après on en parle...." »

Un des premiers grands vigneron suisses à les commercialiser en 2010 a ainsi dénommé *Incognito* la première cuvée réalisée avec un panel de variétés résistantes (issues de Valentin Blattner). *Incognito*, car, pour une large part, ces variétés n'étaient pas autorisées dans le canton de Vaud, mais il s'était aussi rendu compte que cela avait attiré une clientèle, les gens étant curieux de boire "l'interdit". Il a ainsi acté avant l'heure cette première cible de clientèle visée aujourd'hui par les producteurs de variétés résistantes, à savoir les "explorateurs" curieux de découvrir des nouveautés⁴⁵.

Cette cible n'est peut-être pas aussi réduite qu'on pourrait le penser puisque, si un récent sondage⁴⁶ confirme l'attachement des consommateurs français aux terroirs viticoles, ils sont aussi 65 % par se laisser convaincre par l'idée de découvrir un nouveau produit). Cette cible n'est peut-être pas aussi réduite qu'on pourrait le penser puisque, si un récent sondage⁴⁷ confirme l'attachement des consommateurs français aux terroirs viticoles, ils sont aussi 65 % par se laisser convaincre par l'idée de découvrir un nouveau produit. Dans le cadre du projet *Vinovert*⁴⁸ sur l'acceptabilité des vins "environnementaux" (Bio, Production intégrée, Nature,...), Eric Giraud-Heraud et son équipe ont mené différentes expériences auprès d'un panel de consommateurs sur leur consentement à payer de tels vins. Intégrant la question des variétés résistantes dans l'analyse⁴⁹, ils ont constaté (sur la base cependant d'un seul vin) quelques réserves des consommateurs considérés⁵⁰ à l'égard du profil gustatif du vin issu de variété résistante. Mais à qualité comparable, et au regard de l'absence de résidus de pesticides comme de cuivre, ces vins ont eu la préférence des personnes qui étaient prêtes à payer plus cher (dans une marge cependant réduite⁵¹) des vins à bas niveau d'intrants.

L'étude montre surtout que :

⁴⁵ Mais l'innovation c'est aussi reconsidérer l'histoire comme le raconte des viticulteurs pionniers ayant participé avec leurs résistants à un salon sur les cépages rares et où ne nombreux visiteurs venaient les voir et déguster leurs vins, avec la nostalgie des anciens hybrides que leur grand-père cultivait.

⁴⁶ <https://www.vitisphere.com/actualite-88279-Radioscopie-de-la-consommation-du-vin-par-les-Francais.htm>

⁴⁷ <https://www.vitisphere.com/actualite-88279-Radioscopie-de-la-consommation-du-vin-par-les-Francais.htm>

⁴⁸ <https://www.vinovert.eu/fr/>

⁴⁹ A. Fuentes Espinoza, A. Hubert, Y. Raineau, C. Franc et E. Giraud-Héraud, 2018, Variétés résistantes et acceptabilité par le marché : une évaluation par l'économie expérimentale, Cahiers du GREThA, n°2018-22, octobre

⁵⁰ Ce sont cependant des consommateurs réguliers (au moins 1 fois/semaine), ils ont donc une base de connaissance du goût des vins. L'attitude serait sans doute différente chez des consommateurs occasionnels dont le nombre augmente depuis quelques années (sondages Ipsos-Sudvinbio).

⁵¹ L'étude a ainsi cherché à être en dessous du prix psychologique des 10€, ce qui n'est pas sans influence puisque pour l'alimentation générale, la propension d'acheter bio n'est pas la même pour les légumes ou les œufs que pour la viande.

- l'origine "anthropisée" de ces créations variétales ne semble pas les avoir heurtés (même s'ils ne connaissent sans doute rien à la sélection variétale) ;
- la problématique du cuivre dans le vin bio est plus stigmatisée, induisant in fine une préférence pour les vins issus de variétés résistantes.

Si cette étude reste une simulation de comportement dans un contexte expérimental, elle laisse entrevoir des perspectives de développement pour les variétés résistantes.

LE DEVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'EXPERIMENTATION DES VARIETES RESISTANTES

I. LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE SUIVI DES MALADIES

Celui-ci est né des préoccupations des pathologistes de l'INRA d'étudier les risques de contournement des résistances variétales par un renforcement de la virulence des pathogènes. Pour mettre en place ce réseau (aujourd'hui dénommé OSCAR), ils se sont appuyés sur les viticulteurs pionniers, ayant implanté des variétés avant 2015. Un réseau de 34 parcelles a été formé, réparti au sein de 14 exploitations qui vont fournir les premiers retours d'expériences tangibles sur les risques d'implantation des nouvelles variétés. C'est aussi sur eux que s'appuient Laurent Delière et Héloïse Mahé (alors en CDD financé par Das-Revi) pour monter un premier réseau de suivi de la durabilité des résistances variétales dans le cadre du projet Das-Revi. Le réseau ainsi constitué est formé de 34 parcelles, réparties au sein de 14 exploitations. Vingt variétés résistantes différentes y sont représentées. En 2016 et 2017, tous les partenaires du réseau ont été rencontrés avec une visite des parcelles. Ces visites ont permis d'identifier les symptômes de maladies et de clarifier le format de données à collecter. Depuis 2017, plusieurs lettres d'information ont été envoyées au cours de la saison à tous les participants (techniciens, viticulteurs) pour échanger des informations sur le fonctionnement et les résultats du réseau. Afin que cet observatoire puisse s'appuyer sur les avancées en matière de stratégies de traitement fongicides, des essais à caractère analytique lui ont été associés afin de constituer une première base de connaissance, permettant d'alimenter les échanges au sein du réseau. Des expérimentations ont ainsi été menées pour mieux cibler les traitements complémentaires à la résistance variétale (contribuant au maintien de la durabilité des résistances variétales) et surtout permettant de maîtriser les bioagresseurs non contrôlés par la résistance.

Le réseau a ainsi pu démontrer en 2018 (année à forte pression "maladie") la bonne tenue de certaines variétés résistantes. Le Mildiou a en effet été très virulent, même dans les zones habituellement épargnées ; cela a désarmé plus d'un viticulteur, l'incitant encore davantage à s'intéresser à ces innovations variétales. Les variétés qui se diffusent aujourd'hui sont donc celles qui ont franchi avec succès cette année difficile. Ce critère de résistance s'il est central ne suffit pas, puisqu'il faut pouvoir vendre le vin produit. De fait, les variétés qui se diffusent aujourd'hui sont celles qui présentent le moins de risque en termes de profil organoleptique, en premier lieu le Sauvignier gris qui bénéficie d'une expérimentation déjà longue en Languedoc avec des modes de vinification différenciés, ou encore le Soreli et le Floréal qui séduisent par un profil aromatique qui rappelle les cépages traditionnels (Chardonnay pour le premier, Sauvignon pour le second). Même si la vinification des variétés résistantes rouges progresse, elles ne séduisent pas encore totalement.

En parallèle de ce travail agronomique, une évaluation économique des itinéraires de culture basés sur des variétés résistantes a été conduite en 2018 par Adeline Ugaglia avec Manon Briet. Dans ce cadre, une enquête a été réalisée auprès de quelques viticulteurs en 2018, en France à Bordeaux (3) et en Suisse romande (13). La protection phytosanitaire est le seul poste de l'itinéraire technique qui est modifié sur les parcelles plantées en variétés résistantes. Les autres opérations culturales sont identiques, sauf pour certaines parcelles en Suisse où les modifications sont dues à la topographie des parcelles en pente plutôt qu'à la variété⁵². Les variétés résistantes plantées permettent de réduire de manière significative les niveaux d'IFT, avec une baisse constatée allant de 54 % à 100 % (aucun traitement), le nombre de passages étant réduit de 81 % en moyenne. Si l'économie en termes d'intrants est importante (60% à 100%), elle reste relative, puisqu'elle ne représente en moyenne que 12 % du coût de l'itinéraire technique. Mais il faut pondérer cela par la réduction de la charge induite et surtout l'assouplissement de l'organisation du travail, sans compter le coût psychologique d'être sur le qui-vive pour traiter les maladies. Elle permet ainsi une réaffectation de la charge de travail vers des activités plus rémunératrices, notamment dans la commercialisation des vins. Enfin en favorisant une cohabitation plus harmonieuse avec le voisinage induisant là aussi des coûts psychologiques moindres, mais aussi un argument de vente sous une image plus écologique. Tous ces coûts sont difficilement quantifiables tels quels, mais constituent un levier fort de l'adoption de variétés résistantes.

II. L'ENJEU D'UNE EXPERIMENTATION COMBINANT DURABILITE DES RESISTANCES, COMPORTEMENT AGRONOMIQUE ET VINIFICATION DES RAISINS

Si la résistance aux maladies reste bien pour les viticulteurs l'essence même du choix de ces innovations variétales⁵³, ceci pour s'affranchir de contraintes réglementaires ou de pressions sociétales (et à terme marchandes) sur leur usage de fongicides. Mais, comme le déclarent les vigneronns allemands, suisses ou français, la meilleure résistance du monde ne vaut rien si le vin n'est pas bon ou si la variété est compliquée à cultiver.

C'est donc bien un ensemble de critères qui participent du choix d'une innovation variétale, à savoir la résistance, l'agronomie, la qualité et le cas échéant la typicité. Chacun de ces critères peut être variable :

- selon le milieu pédoclimatique, en termes de sensibilité aux maladies, de précocité variétale, de résistance au froid ou à la sécheresse ;
- selon les modes de culture à bas ou haut niveau de production, manuel ou automatisé ;
- selon les profils organoleptiques à bas ou haut niveau d'alcool, d'acidité, de couleur ;
- selon la typicité recherchée traditionnelle ou originale.

Les exemples allemand et suisse illustrent la complexité de la diffusion de nouveaux cépages en éclairant justement cette tension sur l'évaluation de la résistance et de la qualité tant agronomique qu'organoleptique d'une innovation variétale. Ainsi le Cabernet blanc bien implanté dans le Palatinat allemand avec des qualités organoleptiques appréciées par le commerce est jugé trop peu résistant dans les régions humides de la Suisse ou des lacs allemands. Quant au Divico jugé qualitativement intéressant pour un rouge, il s'avère sensible

⁵² De nombreuses exploitations en Suisse implantent les variétés résistantes dans des parcelles difficiles d'accès du fait de fortes pentes, ce qui allège considérablement les temps de travail (les traitements se faisant avec des pulvérisateurs à dos).

⁵³ Sinon qu'elle serait l'intérêt de les planter plutôt qu'une variété Vinifera, par nature beaucoup plus qualitative et bénéficiant de plus d'une image forte auprès des consommateurs.

à la coulure, au froid et au black-rot.

Mais ces exemples renseignent surtout sur les dynamiques collectives à l'œuvre dans l'expérimentation des variétés résistantes par des démarches plus transversales associant des viticulteurs et des coopératives dans l'évaluation des innovations variétales. En Allemagne, l'institut de recherche JKI s'est fortement appuyé sur le DLR (chambre d'agriculture) et son réseau de viticulteur-expérimentateur pour développer les variétés résistantes. A cela se sont agrégés l'association ECOVIN des viticulteurs biologiques puis un pépiniériste associé au sélectionneur privé Valentin Blattner (Suisse). Ces réseaux d'échanges transversaux favorisent des apprentissages croisés, comme l'explique le pépiniériste :

« L'examen scientifique des variétés est une chose, mais selon moi, l'examen du marché en est une autre et peut-être plus importante ! On lui accorde une attention toute particulière, en essayant de voir ce qui aurait une chance. C'est une partie très importante de notre travail et nous sommes tous les jours en contact avec les viticulteurs. On a ainsi choisi de développer le Cabernet blanc, car il présentait un profil proche des vins du Nouveau Monde qui sont particulièrement appréciés ces derniers temps. »

De la même façon, l'Agroscope en Suisse a ainsi délégué à des vigneronns le soin de valoriser ses innovations variétales, car, pour le responsable du programme de sélection :

« La diffusion d'une innovation passe d'abord par des vigneronns-encaveurs qui commercialisent directement leurs vins et qui peuvent donc compenser la nouveauté du produit par une communication adaptée vers le consommateur ».

L'accent est mis sur le processus de vinification, dans une sorte d'"accompagnement créatif", où les œnologues de l'Agroscope comme les viticulteurs expérimentateurs font des propositions de vinification qui sont discutées collectivement chaque année, ceci afin de trouver la meilleure adéquation entre le potentiel des raisins et le profil commercialisable des vins produits.

A la lumière de ces expériences et de leurs atouts, l'enjeu de l'observatoire OSCAR n'est donc pas seulement d'être un outil de recherche et de surveillance des résistances variétales, permettant d'adapter les conduites afin de préserver la durabilité de ces résistances. L'enjeu est aussi de « transversaliser » les apprentissages, en plaçant les viticulteurs, coopératives ou négociants au centre de l'évaluation variétale pour définir LES variétés qui conviennent tant au niveau culturel que de celui de leur vinification et de leur commercialisation.

C'était un des objectifs des ateliers d'échanges envisagés initialement, mais nous étions dans une phase pionnière jusqu'à aujourd'hui et il était trop tôt pour envisager de réels échanges sur des variétés sur lesquelles il y avait très peu du recul. Il est encore un peu tôt, car les premiers adoptants (en dehors des pionniers) viennent juste de les planter à la suite du classement en 2017 et 2018 des premières variétés résistantes. Nous avons cependant prévu dans le projet OSCAR qui suit DAS-REVI d'organiser des ateliers d'échange dans différents terroirs, en associant différents profils de viticulteurs et des conseillers de chambre.

Différents ateliers sont envisagés d'une demi-journée dans différentes zones viticoles (façade atlantique, Sud-Ouest, Sud-Est, Beaujolais-Bourgogne) et Languedoc (OSCAR-OC) afin trois axes de réflexion :

1. Les attentes sur les variétés résistantes : quels seraient les différents usages et les différents profils de vins qui apparaîtraient intéressants pour les professionnels.
2. Quelles pourraient être les variétés intéressantes sur un plan agronomique (facilité de culture et de souplesse des variétés) et œnologique et avec quelles priorités de résistances (maladies, chaleur,...), ce qui renvoie à la définition de critères de performance variétale qui peuvent varier selon les régions ;

3. Les modalités optimales de leur expérimentation et de leur évaluation sur le terrain : comment l'organiser, avec quelle capitalisation des retours d'expérience de chacun, tout en apportant une plus-value à chacun permettant de s'y impliquer ;
4. Les différents critères de performance variétale en termes d'adaptation aux stress biotiques et abiotiques, de facilité de culture et de souplesse des variétés, d'élaboration du vin en pur et en assemblage.

REMARQUES CONCLUSIVES

Il y a encore 5 ans (soit au moment de la conception de ce projet en 2014) personne, excepté quelques pionniers, ne s'intéressait aux variétés résistantes, sachant que les possibilités d'expérimentation et surtout de commercialisation apparaissaient verrouillées. En outre, les professionnels se montraient pour la plupart réservés à l'idée de revenir à une culture d'hybrides, décriée dans un système sociotechnique qui s'est construit depuis 60 ans contre leur développement. De fait, les innovations variétales furent quasiment proscrites durant ces périodes, comme le montrent l'exemple du Caladoc et du Marselan dans les années 80' et 90'. Si des initiatives ont émergé plus récemment en Languedoc puis dans le Sud-Ouest, elles ne concernaient en 2014-15 que quelques exploitations, sans qu'une production de vin n'ait pu être évaluée. La situation a complètement changé aujourd'hui, car les variétés résistantes se sont véritablement installées comme une vraie perspective (ou à tout le moins comme possibilité) de développement, même si les surfaces sont encore très réduites.

LES FACTEURS DE CETTE EVOLUTION

Depuis 5 ans des pressions sociétales nouvelles ont vu le jour :

- D'abord au niveau du voisinage de la vigne où l'installation croissante de néoruraux dans certaines zones viticoles a induit des pressions constantes sur l'usage des pesticides par les viticulteurs, d'autant plus que la fréquence des traitements de la vigne est très importante. Cela s'est accompagné d'arrêtés préfectoraux encadrant leur usage et aujourd'hui de plus en plus de communes souhaitent tout simplement les interdire.
- Parallèlement, une pression médiatique s'est fait jour qui démultiplie la dénonciation d'une viticulture polluante, mais surtout présumée nocive pour la Santé. Cela est relayé par des enquêtes d'associations de consommateurs sur les résidus de pesticides qui, neutres dans leurs effets à leur début (2012), ont aujourd'hui un impact de plus en plus fort, conduisant les distributeurs de vins à imposer aux producteurs l'interdiction de certains produits comme les CMR réputés cancérigènes.

Ces pressions sociétales ont renforcé la pression réglementaire qui existait pourtant bien avant, avec le plan Ecophyto qui n'avait cependant pas eu jusqu'alors vraiment d'effet. Les débats sur l'interdiction du glyphosate sont aujourd'hui dans tous les esprits. Aussi beaucoup de professionnels rencontrés considèrent qu'à terme la plupart des produits efficaces seront interdits et qu'il faudra utiliser des produits plus écologiques, mais moins efficaces, d'où l'intérêt des variétés résistantes. Cet avis semble partagé puisque la plupart des interprofessions viticoles ont engagé des programmes de sélection visant à remplacer leurs cépages emblématiques par des résistants. Mais la résistance ne concerne pas seulement les maladies, mais aussi le changement climatique dont les effets se font de plus en plus prégnants sur la vigne, ce qui invalide de toute façon, à plus ou moins long terme, les variétés en question. C'est

la pression conjointe de ces contraintes climatiques et socio-réglementaires qui entraîne cette mutation des mentalités, impensable il y a peu.

En même temps, la nécessité d'un changement ne l'initie pas forcément, encore faut-il qu'émerge une alternative crédible due là aussi à deux facteurs :

- La première chose, c'est que les dégustations qui se sont déroulées depuis 5 ans montrent que le vin obtenu est acceptable, contrairement aux idées reçues. Cela commence avec la dégustation de variétés résistantes italiennes au salon de l'Agriculture de 2015, mais cela se conjugue avec celle des variétés allemandes plantées en Languedoc en 2012 et 2015. Cela se poursuit avec les dégustations organisées à l'INRA Pech Rouge des variétés dites « Bouquets ». Les variétés ResDur (programme INRA) arriveront un peu plus tard, mais le pli est pris, car les variétés résistantes suscitent alors un désir d'expérimentation.
- C'est l'autre changement majeur qui permet cette alternative, à savoir l'adaptation du contexte expérimental à la nouvelle donne. De fait, pour faciliter l'expérimentation de variétés, l'administration a créé un classement temporaire permettant de les commercialiser avant qu'elle ne soit inscrite au catalogue (qui, en théorie, seul l'autorise). Mais le changement majeur concerne l'évolution de l'expérimentation en Appellation qui permet désormais à une variété impétrante d'être commercialisée sous AOP ou IGP, sous réserve d'être préalablement inscrite dans une liste spécifique (limité à 10 variétés pour les rouges et 10 pour les blancs).

LES LIMITES DE CETTE EVOLUTION

Elles concernent justement ce cadre expérimental qui reste très contraint tout particulièrement dans le cas des AOP, du fait de l'emboîtement des cahiers de charges qui fait qu'un ODG n'est pas libre de faire ce qu'il veut. C'est une rigidité très forte qui persiste de par le souci du négoce de pouvoir faire des replis d'une appellation vers celle qui lui est inférieure dans la hiérarchie. Cela permet d'écouler les vins moins bons d'une année, mais cela contraint fortement l'innovation puisqu'un ODG ne peut choisir que ce que l'ODG inférieur a choisi. Les exemples du Marselan en Corbières et du Gamaret en Beaujolais illustrent parfaitement cette contrainte qui pourrait s'amplifier avec la diversification à venir des innovations variétales et donc des intérêts à les utiliser qui peuvent varier selon les appellations.

Cette contrainte d'expérimentation en AOP reste cependant secondaire au regard de l'interdiction qui perdure des variétés non Vinifera. Un travail d'information et de pédagogie serait à faire auprès des pays viticoles européens qui n'ont pas vécu ces dernières années la même mutation qu'en France, pour que cette alternative des variétés résistantes leur paraisse crédible. Enfin, il apparaîtra sans doute utile de réfléchir à ce que l'on veut mettre derrière la notion de typicité, qui apparaît mobilisée comme un standard historicisé, alors qu'elle a forcément évolué ne serait-ce que par l'évolution des pratiques de vinification⁵⁴. Si l'objectif affiché des programmes de sélection interprofessionnels vise à se rapprocher par rétrocroisement des cépages emblématiques, les variétés obtenues risquent par nature d'être différentes de leurs parents. La mutation du paysage viticole risque donc de prendre un temps très long (30 à 50 ans) pas forcément compatible avec l'accélération du temps et des attentes qui prévalent aujourd'hui.

⁵⁴ Il faut noter que jusqu'en 2009, avec la transformation de l'AOC en AOP, les innovations œnologiques n'étaient pas restrictives sur la commercialisation sous appellation, contrairement aux changements de cépages.

La situation est cependant différente dans le cas des IGP, même si des contraintes d'expérimentations demeurent du fait d'un dispositif de classement temporaire imposant une collecte de données parfois fastidieuse pour les viticulteurs, sachant que de leur côté les chambres d'agriculture n'ont plus forcément les ressources pour les accompagner. Ces contraintes pratiques sont susceptibles de peser sur l'adoption de nouvelles variétés par les viticulteurs. S'ajoutent à cela des contraintes règlementaires sur l'acceptation d'un classement temporaire pour une nouvelle variété. Si les critères de résistance aux maladies apparaissent incontournables justifiant le refus de certaines variétés étrangères, une variété comme le DIVICO (bien qu'ayant une DHS allemande) reste en dehors du processus alors qu'elle intéresse certains opérateurs.

Enfin, si le critère de résistance aux maladies reste central (sinon à quoi bon prendre le risque de changer de variété), il apparaît in fine secondaire par rapport à la qualité du vin produit. De fait, tout se passe autour du verre de vin lors de séances de dégustation collective, et les premières questions que posent les vigneron concernent les modes de vinification, puis le comportement en culture et ce n'est qu'en 3^e position qu'arrive la résistance. Cette position s'explique par le fait que, de toute façon, la résistance aux maladies est bien meilleure que chez les Vinifera existants où elle est quasi inexistante. Du coup, qu'elle soit polygénique ou plurigénique n'a pas d'importance aux yeux des vignerons, sauf si bien sûr la résistance s'écroule comme ce fut le cas chez certaines variétés, lors de l'année 2018 avec des maladies très virulentes. Les critères de choix deviennent donc la facilité de culture et surtout la qualité organoleptique. Cela explique les fortes revendications en Languedoc pour intégrer la première génération des variétés « Bouquet⁵⁵ » (sachant que la seconde est constituée des ResDur 1), car celle-ci propose, pour certaines variétés, un bon compromis qualité/résistance. Soucieux de trouver des débouchés à ses variétés résistantes, à une époque (1990/2000) où personne n'en voulait, Alain Bouquet, s'est en effet escrimé à rétrocroiser ses génotypes résistants avec différents cépages Vinifera, cultivés dans la région, obtenant ainsi des variétés résistantes rouges assez qualitatives comparativement à ce qui se rencontre habituellement dans les innovations variétales (le cas des PIWIS allemands étant symptomatique). Comme ces variétés ont bien résisté en 2018, les vignerons ne comprennent pas pourquoi l'INRA contraint leur diffusion (ces réticences sont liées à la crainte de contournement de gènes de résistance jugés précieux et qu'il faut donc les protéger par des architectures pluri-géniques). Cet exemple illustre le fait que la qualité reste première, même dans le cas d'un affichage environnemental. Le cas du BIO est lui aussi vecteur d'enseignement puisqu'il ne s'est développé qu'avec la montée en qualité de ses vins, à partir de 2013, même si cela s'est conjugué avec une sensibilité croissante des consommateurs à l'environnement.

Il faut donc veiller à ne pas diffuser une variété résistante trop rapidement, sans avoir pris le soin de bien capitaliser les connaissances sur sa vinification et sur le segment de marché visé. L'échec du Regent du fait de sa diffusion un peu trop opportuniste a marqué durablement les esprits en Allemagne, de sorte que pour l'interprofession allemande, les PIWIS c'est une histoire passée et qu'aujourd'hui le marché se tourne vers les cépages Vinifera traditionnels. Il reste néanmoins quelques îlots actifs, mais ce sont des viticulteurs qui se positionnent sur une niche assez étroite jouant sur leur différence et leur histoire personnelle.

⁵⁵ Du nom du chercheur de l'INRA qui a récupéré les gènes contre l'oïdium RUN 1 et contre le mildiou REN 1 qui constituent la base de la sélection ResDur, et que l'INRA souhaite voir adossés à d'autres gènes de résistances pour éviter un contournement trop rapide et accroître la durabilité de la résistance globale (principe du polygénisme).

Il faudrait aussi se garder de vouloir précipiter les choses en annonçant à grand renfort de publicité l'arrivée des variétés résistantes, sans valider au préalable la qualité des vins produits. Les pionniers en France l'ont bien compris, car ils avancent à pas comptés sur la commercialisation des nouvelles variétés. On entre aujourd'hui dans une période d'expérimentation, où chacun va d'abord tester sur une petite partie de la sole le potentiel vinicole et la facilité de conduite des variétés dont il aura entendu parler et qu'il aura préalablement goûtées. La question se pose alors de l'organisation de l'expérimentation des flux d'innovations variétales qui vont fortement croître d'ici 12 ans (Resdur 2, Resdur 3, sélections interprofessionnelles, sélection privée, sélections étrangères), près d'une centaine de nouvelles variétés sont susceptibles d'arriver...

Une dernière limite enfin réside dans l'évaluation des coûts-bénéfices de l'usage des cépages résistants. L'étude économique envisagée n'a pu être menée de façon approfondie, du fait de la maladie grave qui a touché la porteuse pressentie. En même temps, le retour d'expérience ne touche qu'un très petit nombre de viticulteurs en France, ceux qui ont planté dès 2014, le plus souvent pour des raisons économiques afin de diminuer leurs coûts de production. Mais il s'agissait surtout pour eux de réduire la charge de travail induite par les traitements que leur coût proprement dit (ces derniers restant proportionnellement faibles). Comme la taille des surfaces concernées est très petite, les conduites ne sont pas vraiment modifiées d'une parcelle à l'autre. Cela ne permet pas d'apprécier la spécificité des nouvelles conduites : on conduit les résistants comme les Vinifera, les traitements en moins. En fait, la sélection se fait en amont pour ne retenir que les variétés simples à cultiver : telle variété sera éliminée du fait d'un port trop tombant, telle autre sera exclue du fait d'un mauvais agencement du feuillage.

L'élargissement de l'étude à la Suisse a confirmé que, pour la plupart des viticulteurs adoptants, les vignes résistantes sont des vignes qui poussent toutes seules et qu'ils vont affecter prioritairement dans les zones difficiles d'accès ou particulièrement humides sur lesquelles ils avaient presque renoncé à faire du vin. De sorte qu'il est difficile de comparer la conduite sur des parcelles privilégiées où l'enjeu est de ne perdre aucun raisin, car la valorisation y est forte (et avec donc le risque d'une « surprotection ») par rapport à des parcelles de résistants où l'enjeu de valorisation, s'il existe, n'est pas le même. L'offre de variétés résistantes n'est aujourd'hui pas encore suffisamment fournie pour que l'on puisse avoir des produits comparables sur lesquels la comparaison des conduites serait pertinente. Même en Suisse où le DIVICO peut se distinguer qualitativement et il peut même être vendu plus cher que la moyenne, cela reste un produit de niche sur lequel le viticulteur misera moins que sur sa parcelle Vinifera qu'elle soit premium ou qu'elle fasse du volume.

Il semble donc difficile d'évaluer les coûts évités de l'auto-protection (sur-traiter) et plus largement de l'incertitude sur la variabilité des rendements et du revenu, car ce qui prime en viticulture c'est le profil du vin produit (contrairement aux grandes cultures).

Quant aux coûts de santé pour les agriculteurs et leur famille, il faudrait pouvoir évaluer avec précision le coût sanitaire de l'usage des pesticides, ce qui reste très controversé comme en témoignent les procès récurrents sur le sujet et qui ne sont jamais véritablement tranchés⁵⁶. Tout au plus, constate-t-on dans certaines zones assez exposées une recrudescence de cancers, mais sachant que dans d'autres zones parfois plus exposées il n'y a pas d'impacts sanitaires. Néanmoins cette question sanitaire longtemps restée sous silence préoccupe un nombre

⁵⁶ La cour d'appel de Bordeaux a ainsi rejeté le 21 septembre 2017 la reconnaissance de maladie professionnelle, suite à une plainte imputant la mort d'un salarié viticole à l'administration de pesticides.

croissant d'agriculteurs, mais sans pour autant qu'il y ait d'évaluation claire et affichée de l'impact sanitaire des traitements⁵⁷.

En revanche, les problèmes de voisinage progressent fortement depuis quelques années, principalement dans le Bordelais soumis à une pression urbaine importante, alors qu'ils restent faibles dans d'autres régions même fortement consommatrices de fongicides lorsque le bénéfice économique de la filière viticole rejaillit dans toute la région. Dans le cas d'un conflit de voisinage, la variété résistante peut alors être une solution pour continuer à exploiter la parcelle plutôt que d'y arrêter la vigne. Mais un tel arbitrage dépend de la valorisation du vin issu de la parcelle. Si elle est élevée, l'avantage économique va primer sur le lien social. Dans les cas observés, c'est en fait la coopérative qui s'engageait à acheter le vin issu de résistants, de sorte que le viticulteur gagnait sur les deux tableaux ou du moins la légère décote du raisin était compensée par la tranquillité sociale obtenue. Le coût de voisinage est de fait psychologique plus que monétaire.

Cette problématique du voisinage est particulièrement prégnante sur l'arc lémanique en Suisse romande où nous avons vu qu'elle conditionnait le maintien en culture de certaines parcelles, mais allait jusqu'à favoriser de nouveaux liens de sociabilité. Certaines parcelles situées en plein village ont ainsi été appropriées par la collectivité pour développer un vin identitaire que tous allaient récolter puis déguster de façon conviviale lors d'une fête organisée à cet effet. Une démarche similaire s'est développée en Belgique à Liège pour développer des vins à partir de cépages résistants devenus patrimoine local. Des projets sont en cours en France à Paris, Lyon et Béziers. Dans ce cas, le voisinage peut être un facteur de gain plus qu'une contrainte.

Quant au coût « réputationnel » du changement de cépage, il pèse moins sur l'image de *Vinifera* traditionnels, que l'on conserverait avec des pratiques plus ou moins rétrogrades pour la santé ou l'environnement, que sur le choix d'un cépage inconnu (même si les pratiques sont jugées plus bénéfiques). Si des analyses de résidus de pesticides sont régulièrement médiatisées, elles ne changent pas encore vraiment les pratiques de consommation, sachant qu'elles restent transparentes pour les vins exportés. En revanche, abandonner les cépages emblématiques du vin qui font la réputation de la viticulture française et internationale (par les vins de cépages), c'est tout simplement impensable pour la majorité des négociants ou opérateurs, ce qui explique la recherche de noms synonymes pour les variétés résistantes (Cabernet blanc, Souvignier gris, Merlot Kantus,...).

Ce constat présent n'obère pas cependant le fait que les variétés ont indéniablement un avenir tant du fait d'enjeux sociétaux (suppression à termes des fongicides systémiques) que climatiques (les grands cépages risquent de ne plus être adaptés au contexte pédoclimatique des terroirs qui les valorisent), mais aussi parce que l'offre devrait véritablement se démultiplier dans les 10 ou 15 années à venir, élargissant donc les possibles en matière de vinification et de valorisation.

⁵⁷ Jean-Noël Jouzel, 2019, *Pesticides. Comment ignorer ce que l'on sait*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Gouvernances »

SUGGESTIONS

L'enjeu à venir consistera alors à permettre à chacun de trouver la variété qui lui convient par un dispositif d'expérimentation qui puisse concilier rigueur et souplesse. Il apparaît donc nécessaire de construire des dispositifs adaptés, associant les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur d'une variété, du pépiniériste au négociant, afin d'expérimenter et de qualifier les variétés qui conviennent aux profils variétaux et aux débouchés visés. Il s'agit alors de construire un intérêt conjoint des différentes parties prenantes à s'impliquer dans le réseau tout en y trouvant un intérêt à le faire. Aujourd'hui, le réseau OSCAR reste centré par construction sur la collecte de données de résistances variétales et d'agressivité des pathogènes. De sorte qu'en dehors des pionniers initiaux, seuls y participent les viticulteurs investis dans l'expérimentation de variétés en classement temporaire (cas des variétés « Bouquet »).

Il serait souhaitable de pouvoir lui adjoindre des réseaux de partage d'expérience sur la culture des nouvelles variétés et surtout sur le profil des vins obtenus, en fonction de différents modes de vinification. Les variétés traditionnelles bénéficient d'un savoir-faire historique qui a façonné les représentations et les pratiques de ce qui fait un bon vin. S'écarter de ces références constitue une prise de risque commercial majeure qui ne s'explique que par les pressions sociétales et commerciales qui parcourent la viticulture d'aujourd'hui. Il lui faut donc produire « autrement », mais cela suppose une expérimentation tous azimuts sur la production et la commercialisation des vins.

La nécessaire valorisation de variétés résistantes nous conduit à suggérer de privilégier l'organisation collective des IGP multivariétales, comme cadre collectif pertinent pour l'expérimentation et la valorisation des nouvelles variétés résistantes. En dehors d'initiatives individuelles pas toujours simples à fédérer, les ODG de ces IGP constituent selon nous un lieu d'échange potentiel susceptible de fédérer les initiatives. De fait le seul apport récent dans le réseau OSCAR consiste dans l'intégration du réseau de viticulteurs ardéchois (UVICA) qui s'est historiquement développé pour valoriser des vins de pays devenus aujourd'hui IGP.

Plus globalement, les IGP du sud de la France cherchent aujourd'hui à développer une spécificité par rapport aux standards de typicité existants ; elles sont donc naturellement un réceptacle pour les nouvelles variétés résistantes. L'atout du réseau ardéchois est en outre de conjuguer commercialisation par l'IGP, appui à la production avec des conseillers techniques, mais aussi expérimentation variétale en fédérant les pépiniéristes locaux. Les autres IGP n'ont généralement pas ces compétences techniques en matière d'expérimentation variétale. D'où l'intérêt de réfléchir à des dispositifs fédérateurs associant IGP, Chambres d'agriculture, Institut français de la vigne, pépiniéristes et bien sûr viticulteurs (ou coopérative) à l'instar de ce qui a pu être fait dans les années 60 avec la création de SICAREX⁵⁸.

Définir les bases de ce que pourraient être ces réseaux d'échange, la répartition des rôles en leur sein, les ressources qui pourraient leur être affectées, et la finalité qu'il se donnerait, en termes de caractérisation de profils variétaux souhaités, constitue donc un enjeu important. C'est pourquoi nous avons proposé, dans le cadre du projet OSCAR, la mise en place d'Ateliers d'échange pour dessiner les contours de ce que pourraient être ces réseaux et le format de leurs

⁵⁸ Des Sociétés d'intérêt Collectif Agricole de Recherche et d'Expérimentation (SICAREX) se sont constituées dans différentes régions viticoles, en regroupant des viticulteurs, des conseillers techniques (IFV, Chambre, Coopératives,...) et des pépiniéristes, pour prospecter les vignes saines indemnes de court-noué (ce qui constituera la base de la sélection clonale en France), mais aussi pour vulgariser auprès de la production, des techniques œnologiques et de conditionnement du vin. De sorte que s'y trouvaient couplées expérimentation et valorisation variétale.

échanges et de la diversité des attentes en leur sein. Ces ateliers devraient être organisés cette année ou durant l'hiver prochain.

Concernant l'assouplissement réglementaire, la procédure de classement temporaire, si elle rend possibles la culture et la commercialisation d'une variété non inscrite, reste complexe et assez rigide. Ainsi une variété DIVICO pourtant très connue et expérimentée en France reste en marge, car elle n'est pas issue de la communauté européenne. Dans l'absolu, elle ne pourrait être expérimentée que sur 3ha en France alors qu'elle a passé les tests d'identification en Allemagne. Mais cette contrainte réglementaire est aussi pratique, puisque personne ne s'est investi par manque de temps et de moyens, pour déposer un dossier pour la variété Cabernet Cantor, alors qu'elle est pourtant expérimentée depuis 5 ans dans le réseau languedocien, mais avait été « oubliée » lors de la 1^{re} vague de variétés allemandes inscrites en 2017. Dans la même veine pratique, les exigences de suivi technique du classement temporaire restent importantes pour de simples viticulteurs, sachant que les chambres d'agriculture n'ont pas forcément les ressources pour les accompagner dans ce sens. En dehors du cas des variétés « Bouquet » dans le réseau d'expérimentation Oscar-OC (qui illustre d'ailleurs ces difficultés de suivi), la procédure de classement temporaire risque de n'être jamais utilisée si elle n'est pas assouplie.